



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

## 2020

DGA Cadre de Vie – Direction Assainissement

Les Genêts - 449 route des Crêtes – BP43 – 06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

**Ce rapport, établi en application des articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du code général des collectivités territoriales, présente le service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.**

**Il synthétise les caractéristiques du service en 2020 : nature et performances des ouvrages d'assainissement, qualité des rejets, destinations des sous-produits d'épuration, bilan des contrôles de l'assainissement non collectif et prix du service.**

**Il inclut les caractéristiques techniques, les indicateurs de performance et les éléments financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.**

**Ce rapport est présenté à la commission consultative des services publics locaux, puis au Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales. Il est également présenté au conseil municipal de chacune des communes membres.**

**Ce rapport est à destination du public : il sera mis en ligne sur le site [www.agglo-sophiaantipolis.fr](http://www.agglo-sophiaantipolis.fr) et sera également disponible dans les mairies.**

**Les actions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en matière d'assainissement, durant l'année 2020, s'inscrivent dans une politique ambitieuse, définie à long terme, tournée vers la préservation des milieux naturels qui constituent la richesse du territoire et de leurs usages. La préservation de la qualité des masses d'eau (cours d'eau, nappes, eaux littorales) permet de garantir également la qualité de notre ressource en eau potable.**

**Ce rapport détaille les actions concrètes et les résultats qui visent à rendre cette politique efficace, et s'articule autour de deux axes stratégiques :**

- L'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement existants, fondée sur une maîtrise d'ouvrage publique forte, assurant la connaissance, l'exploitation et la gestion patrimoniale des installations,**
- L'amélioration et la modernisation des installations de traitement des eaux usées, à définir par un programme de travaux planifié à long terme (schéma directeur d'assainissement), à la hauteur des ambitions environnementales.**

# SOMMAIRE

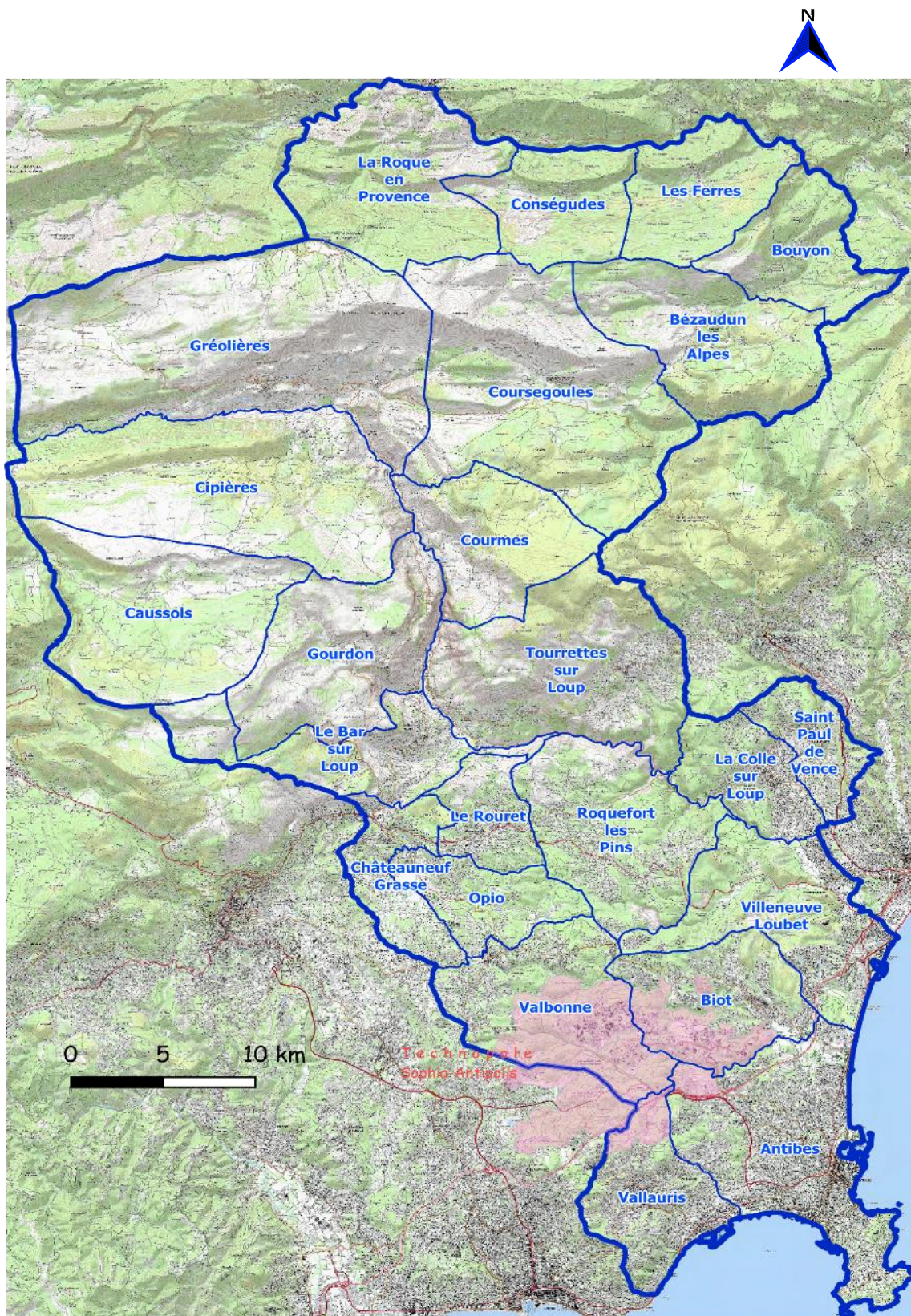
<b>LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
1. LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.....	5
2. LA POLITIQUE ASSAINISSEMENT .....	6
3. LES CHIFFRES CLES DU PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT .....	7
4. STRUCTURE DE L'ASSAINISSEMENT.....	8
<b>LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>11</b>
1. LES MISSIONS DU SERVICE.....	12
2. L'ORGANISATION DU SERVICE .....	12
3. LES MODES DE GESTION .....	14
<b>LES PERFORMANCES ET PRINCIPALES REALISATIONS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>18</b>
1. LES PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION .....	19
2. L'AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX.....	21
3. L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE .....	24
4. LES BRANCHEMENTS.....	25
5. LES REALISATIONS DE 2020.....	26
6. PERSPECTIVES.....	35
<b>LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF).....</b>	<b>36</b>
1. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA.....	37
2. LES CHIFFRES-CLES .....	38
3. LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	39
4. LE CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION.....	41
5. BILAN DES CONTROLES DU SPANC.....	42
6. PERSPECTIVES.....	42
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT .</b>	<b>43</b>
<b>LE BILAN FINANCIER DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DE LA CASA .....</b>	<b>45</b>
1. PRESENTATION DES BUDGETS DE L'ASSAINISSEMENT .....	46
2. LES RECETTES D'EXPLOITATION .....	47
3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	49
4. AUTRES ELEMENTS FINANCIERS .....	50
<b>LE COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>51</b>
<b>LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>59</b>
1. LE COUT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	60
2. LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SPANC.....	61
<b>ANNEXES.....</b>	<b>62</b>



# **LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

# 1. LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a été créée le 2002 et regroupe, au 31 décembre 2020, 24 communes et près de 180 000 habitants.



## 2. LA POLITIQUE ASSAINISSEMENT

---

En application de la Loi NOTRe, la CASA est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 compétente en matière d'assainissement des eaux usées. Elle a créé une Direction Assainissement afin de mettre en place une politique de gestion des eaux usées générées sur son territoire.

Sa politique en matière d'assainissement est naturellement tournée vers la préservation des milieux naturels.

Les axes d'action pour atteindre le bon état des cours d'eau et du littoral méditerranéen portent sur l'amélioration des installations d'assainissement collectives et individuelles et de leur fonctionnement, et la recherche permanente d'un équilibre financier entre le montant des redevances d'assainissement communales et le niveau d'investissement nécessaire pour adapter ou mettre en conformité les installations, en s'aidant des aides financières des institutions (Agence de l'Eau, département, ...) et en exerçant la solidarité intercommunale.

Pour cela, la Direction s'est appuyée sur les compétences internes du service, créé à partir des personnels communaux transférés (expertise en construction, en exploitation), et se dote progressivement, en complément des outils déjà mis en place dans certaines communes, de tous les moyens permettant :

1. D'assurer une exploitation performante et efficiente des réseaux et des stations d'épuration, en s'appuyant sur la connaissance des installations, à l'aide d'outils d'information géographique et de suivi continu du fonctionnement (diagnostic permanent et autosurveillance) ;
2. De suivre rigoureusement les activités des délégataires de services publics en charge de l'exploitation de systèmes de collecte et de traitement des eaux usées sur une partie de son territoire afin de s'assurer de la qualité du service rendu aux usagers concernés et de l'atteinte des objectifs de préservation de l'environnement fixés ;
3. De réaliser les travaux d'investissement sur la base des schémas directeurs des communes (mise à niveau des réseaux et des stations d'épuration en adéquation avec le développement urbain et les exigences règlementaires de qualité des rejets).

Cette gestion patrimoniale vise à maintenir le bon état et le bon fonctionnement des installations à long terme, essentielle pour une gestion durable du service.

Les objectifs des prochaines années sont les suivants :

1. Harmoniser les relations aux usagers sur l'ensemble du territoire en proposant un règlement de service unique fixant les règles d'usage relatives à leurs installations (branchements, fosses, épandages, ...), à leur financement et à leur conformité.
2. Lancer un schéma directeur à l'échelle du territoire concernant le traitement et l'élimination des sous-produits d'assainissement (boues d'épuration, produits de curage, vidange de fosses), conformément au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Assainissement, accompagné d'un programme pluriannuel de travaux de mise en conformité ou d'adaptation de l'ensemble des ouvrages.
3. Développer l'appui aux services sanitaires des communes pour la gestion des pollutions générées par les rejets accidentels des particuliers.
4. Etudier la possibilité de réutiliser une partie des eaux usées traitées pour des usages tels qu'irrigation, arrosage, nettoyage des réseaux.
5. Participer au plan Climat-Energie en réduisant l'impact des installations électromécaniques et électriques sur les émissions de CO<sub>2</sub> et accompagnant des projets de récupération de la chaleur des eaux usées.

### 3. LES CHIFFRES CLES DU PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT

#### LA POPULATION DESSERVIE VOIR ANNEXE 1

**180 000**

Population communautaire

**140 000**

Habitants **raccordés** à l'assainissement collectif

**54 000**

Abonnés assujettis (connus)

**40 000**

Habitants **non raccordés** à l'assainissement collectif

#### LES OUVRAGES DE COLLECTE VOIR ANNEXE 2

**633**

Km total de réseaux d'eaux usées (exclusivement séparatifs)

**588**

Kilomètres de réseaux gravitaires

**94**

Postes de refoulement

**45**

Kilomètres de réseaux de refoulement

**37**

Déversoirs d'orage

**22**

Points de diagnostic permanent

#### LES OUVRAGES DE TRAITEMENT VOIR ANNEXE 3

**17**

Stations d'épuration

**6**

Inférieures à 500 Equivalents

**5**

Entre 500 et 2 000 Equivalents

**5**

Entre 2 000 et 100 000 Equivalents

**352 000**

Equivalents-habitants au total

**1**

Supérieure à 100 000 Equivalents

## 4. STRUCTURE DE L'ASSAINISSEMENT

---

Sur le plan des aspects techniques mais également des enjeux identifiés, le territoire de l'agglomération peut être décomposé en 4 grands secteurs.

### **Secteur Littoral**

Ce secteur regroupe 3 bassins versants totalement indépendants et deux des plus importantes unités de traitement, dont la construction et l'exploitation ont été confiées à des délégataires de service public.

Les trois communes sont dotées de réseaux d'assainissement essentiellement séparatifs.

**Vallauris – Golfe Juan** dispose d'une unité de traitement (station d'épuration NOBILIS – 64 000 Equivalents-Habitants), dont l'exploitation a été confiée à SUEZ-EAU, ainsi que celles des réseaux de collecte et des postes de relevage. Elle reçoit également une partie des effluents de Mougins.

**Villeneuve-Loubet** est raccordée depuis juin 2020 à la nouvelle station de Cagnes-sur-Mer (160 000 Equivalents-Habitants), qui reçoit également les eaux usées de deux autres communes de la CASA : **La Colle-sur-Loup** et **Saint-Paul de Vence**. Les eaux usées de ces deux communes sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer par un collecteur de transport des eaux usées à 2 branches, exploité en régie directe par la Direction Assainissement, en lieu et place de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA). A ce titre, la CASA est membre du Syndicat Mixte (SYMISCA) qui regroupe les communes reliées à la station de Cagnes-sur-Mer.

Bien que séparatif, ce réseau transporte également des eaux "parasites" d'origine météorique s'introduisant indûment dans les canalisations d'eaux usées et provoquant des mises en charges des canalisations lors de fortes précipitations (entraînant des déversements dans le milieu naturel pouvant, notamment, altérer la qualité des eaux de baignade et provoquer une surcharge hydraulique en entrée de la station d'épuration).

**Antibes – Juan-les-Pins**, est dotée d'une unité de traitement qui reçoit également la majorité des eaux usées de **Biot** (station d'épuration de la Salis - 245 000 Equivalents-habitants). Cette station exploitée en délégation de service public par VEOLIA EAU, est dotée d'une filière de traitement spécifiquement dédiée aux surcharges hydrauliques pouvant avoir lieu par temps de pluie, d'une capacité de 30 000 m<sup>3</sup>/jour. Les réseaux d'eaux usées et les postes de relevage d'Antibes et Biot sont exploités en régie directe.

La Direction Assainissement a en charge le contrôle des contrats de SUEZ EAU France et VEOLIA EAU.

### **Secteur Technopole**

Le bassin versant regroupe **Valbonne** dont les effluents aboutissent totalement à la station d'épuration des Bouillides et 4 communes dont les effluents n'y aboutissent que partiellement : Biot, Opio, Le Rouret, Roquefort-Les-Pins.

La station d'épuration des Bouillides (34 000 Equivalents-habitants) qui reçoit également une partie des effluents de Mougins et d'un quartier de Villeneuve-Loubet, est exploitée par SUEZ-Eau pour le compte du **Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la Station d'Épuration des Bouillides (SIEG)** dont la CASA est membre.



Elle fait l'objet d'un projet d'extension auquel la Direction Assainissement est associée.

L'exploitation des réseaux de Valbonne est confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Société Publique Locale **HYDROPOLIS**, concessionnaire de service public, dans laquelle la CASA est devenue l'actionnaire majoritaire.

## **Secteur Moyen-Pays**

Suivant la station d'épuration où aboutissent les effluents, les systèmes d'assainissement peuvent être décomposés en 4 sous-systèmes.

Une grande partie des effluents de **Châteauneuf-Grasse**, du **Rouret** et d'**Opio** sont traités par la station d'épuration de Châteauneuf.

**Le Bar-sur-Loup** possède sa propre unité de traitement à laquelle est raccordée une partie de Tourrettes-sur-Loup et de Gourdon.

**Gourdon** et **Tourrettes-sur-Loup** possèdent également leur propre unité de traitement pour l'autre partie de leurs effluents.

Les quatre stations d'épuration sont exploitées par la régie grâce à un marché de prestations de service d'exploitation. La station de Gourdon fait l'objet d'un projet de mise en conformité et d'extension géré par la CASA.

L'exploitation des réseaux de Châteauneuf, du Rouret et d'Opio est confiée à SUEZ-EAU France. La SPL HYDROPOLIS exploite les réseaux du Bar-sur-Loup.

Le réseau de transport des effluents jusqu'à la station de Châteauneuf est exploité en régie directe.

Avant son transfert à la CASA, la compétence Assainissement des communes de Châteauneuf-Grasse, Le Rouret, Opio, Le Bar-sur-Loup, Gourdon et Tourrettes-sur-Loup était confiée au SIVOM du canton du Bar-sur-Loup.

## **Secteur Haut-Pays**

Les 10 communes constituant ce secteur sont dotées de réseaux d'assainissement propres et d'une ou plusieurs stations d'épuration. Les procédés de traitement sont très variés : biodisques, roseaux plantés, lits bactériens, boues activées.

On peut les diviser en 2 sous-secteurs géographiques :

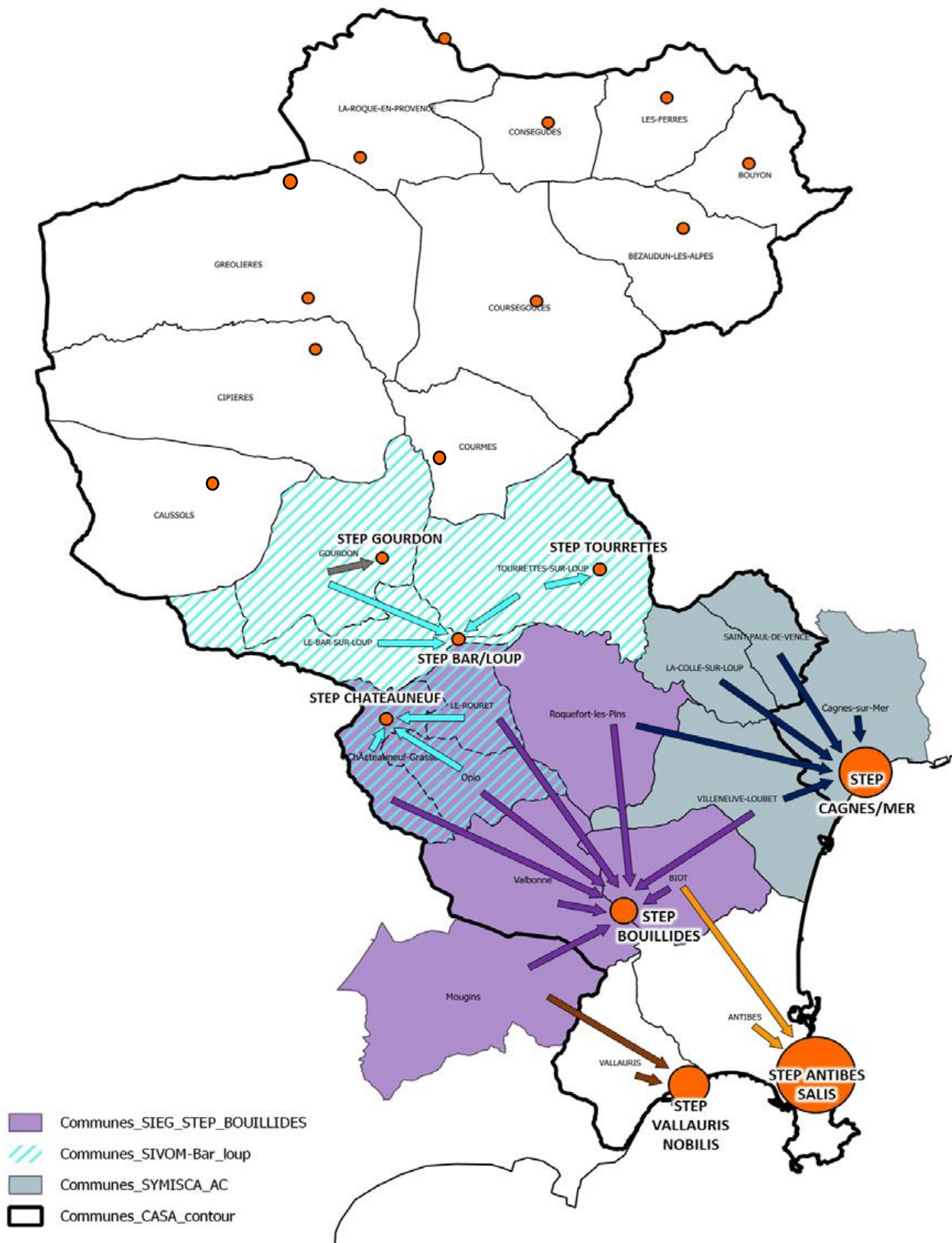
- Secteur Ouest :

Les stations et les réseaux de **Courmes**, **Caussols**, **Cipières**, et **Gréolières** sont exploitées par une équipe de la régie basée sur place et spécialement dédiée à la maintenance des équipements, exceptée l'unité de traitement de la **station de ski de Gréolières-les-neiges** dont l'exploitation a été confiée à SUEZ-EAU France du fait de la saisonnalité de son fonctionnement.

La station d'épuration de Gréolières-les-Neiges, non conforme, fait l'objet d'un projet de reconstruction mené par la Direction Assainissement.

- Secteur Nord-Est :

Les réseaux de **Coursegoules**, **Bézaudun-les-Alpes**, **Bouyon**, **Les Ferres**, **Conségudes** et **La Roque-en-Provence** sont également gérées directement par la Direction Assainissement. Excepté pour la commune de La Roque-en-Provence raccordée sur la station de Roquestéron (CA Alpes d'Azur), leurs stations d'épuration sont entretenues par la CASA via le marché de prestations d'exploitation de la Direction Assainissement.



Carte récapitulative des unités de collecte et de traitement



# **LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

## 1. LES MISSIONS DU SERVICE

---

Le service a pour mission de mettre en œuvre la politique d'assainissement fixée par le Conseil Communautaire.

A cette fin, la CASA a mis en place une direction structurée avec des compétences internes, à même d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice.

La Direction Assainissement possède les ressources et compétences lui permettant d'assurer la connaissance des installations, la planification de ses actions (schémas directeurs), le suivi des indicateurs de performance, le contrôle des installations privatives, ainsi que pour une partie de son territoire, la maintenance, l'exploitation et l'autosurveillance des installations.

La CASA s'appuie en outre sur des entreprises privées pour l'exploitation des réseaux et stations, d'une part sur les contrats de délégation de service préexistants, d'autre part sur des marchés de prestations de services, dans lesquels la Direction Assainissement est le donneur d'ordre et contrôle au quotidien les réalisations des prestataires.

Enfin, la capacité du service de porter la maîtrise d'œuvre d'opérations de travaux en interne est à même de garantir la bonne exécution des programmes de travaux. Le contrôle des travaux sous maîtrise d'œuvre externalisée pour les chantiers les plus complexes (stations d'épuration, postes de relevage, grands projets de réseau) bénéficie également des capacités d'étude de la Direction Assainissement.

## 2. L'ORGANISATION DU SERVICE

---

48 agents étaient en poste au 31 décembre 2020. Outre l'unité administrative, 5 services techniques assurent la compétence assainissement.

### **Le Service d'Etudes et Travaux**

Ce service a en charge :

- Les études relatives aux schémas directeurs et aux zonages d'assainissement,
- La mise à jour des données patrimoniales,
- Le développement du Système d'Information Géographique (SIG),
- Les réponses aux déclarations de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT),
- La maîtrise d'œuvre (interne ou externalisée) des grands projets de travaux d'assainissement sur l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération,
- Les études et le suivi des travaux de réhabilitation et d'extension de réseau (y compris la perception des frais de branchement lorsqu'ils ont été instaurés),
- La réalisation des travaux de renouvellement et d'extension de réseau des communes exploitées en DSP lorsqu'une surtaxe communale a été instaurée pour prendre en charge ces travaux,
- L'instauration des servitudes foncières,
- La relation de proximité avec les communes (services généraux et cabinets).

## **Le Service d'Autosurveillance et Traitement des eaux usées**

Qui assure :

- L'autosurveillance et le diagnostic permanent des réseaux et stations qui ont pour objectif principal d'assurer le bon fonctionnement de la collecte et du transport des effluents et la maîtrise des rejets polluants : missions de métrologie, campagnes de mesures, modélisation des réseaux, programmation des actions ;
- La gestion des stations d'épuration (gestion des contrats, suivi de la bonne exploitation et des travaux),
- La coordination des projets avec le SYMISCA et le SIEG des Bouillides,

Ce service gère également le marché de prestations de service assurant les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : inventaire des diagnostics et contrôles d'entretien et de bonne exécution des installations d'assainissement privées réalisés, perception des redevances.

## **Le Service d'Instruction des Raccordements**

Qui a en charge :

- Les avis et conformités relatifs aux autorisations de construire,
- L'instruction et le suivi des demandes de branchement au réseau d'assainissement,
- La transmission des renseignements demandés lors des ventes immobilières,
- L'établissement et le suivi des autorisations de rejets non domestiques,
- La perception des taxes instaurées (participation de financement de l'assainissement collectif, frais d'enquête de branchement, pénalités pour non-conformités),
- La relation de proximité avec les usagers (conseils et réponse à toute demande d'utilisateur qui souhaite maîtriser l'impact de ses rejets sur le milieu naturel et se conformer à la réglementation),
- Le contrôle des eaux de rabattement de nappe dans les chantiers de construction.

## **Deux Services d'Exploitation**

Chargés en régie :

- De l'entretien des réseaux de collecte (curage préventif),
- De la maintenance et de la modernisation des stations de pompage,
- Des investigations sur les réseaux d'assainissement et de l'identification de sources de pollution éventuelles,
- Des interventions réalisées en urgence (débouchages, réparations, dépannages, ...),
- De la supervision des installations,
- De la relation de proximité avec les services techniques des communes.

### 3. LES MODES DE GESTION

---

L'exploitation des installations est réalisée soit en délégation de service public, soit en régie, par l'intermédiaire de marchés de prestations de services ou directement par la régie de l'assainissement.

Certains secteurs du territoire intercommunal sont par ailleurs gérés pour tout ou partie du service public d'assainissement par des syndicats :

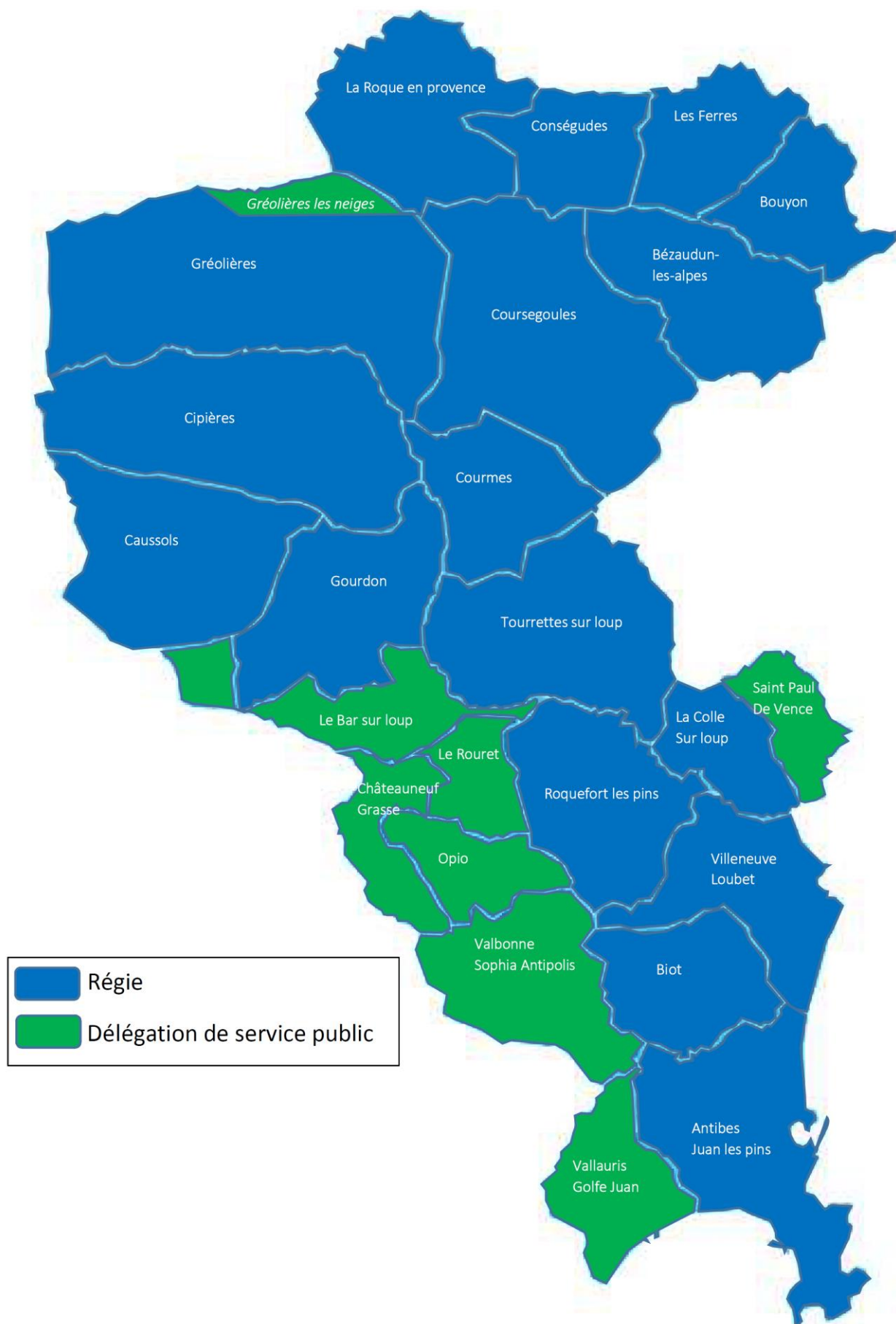
- Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieur (**SIEVI**)
- Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion (**SIEG**) de la station d'épuration des Bouillides
- Syndicat Mixte fermé de la Station d'Epuration de Cagnes-sur-Mer (**SYMISCA**)

Les cartes présentées en pages suivantes précisent au 01/01/2021 les modes de gestion mis en œuvre pour les 3 composantes de la compétence Assainissement :

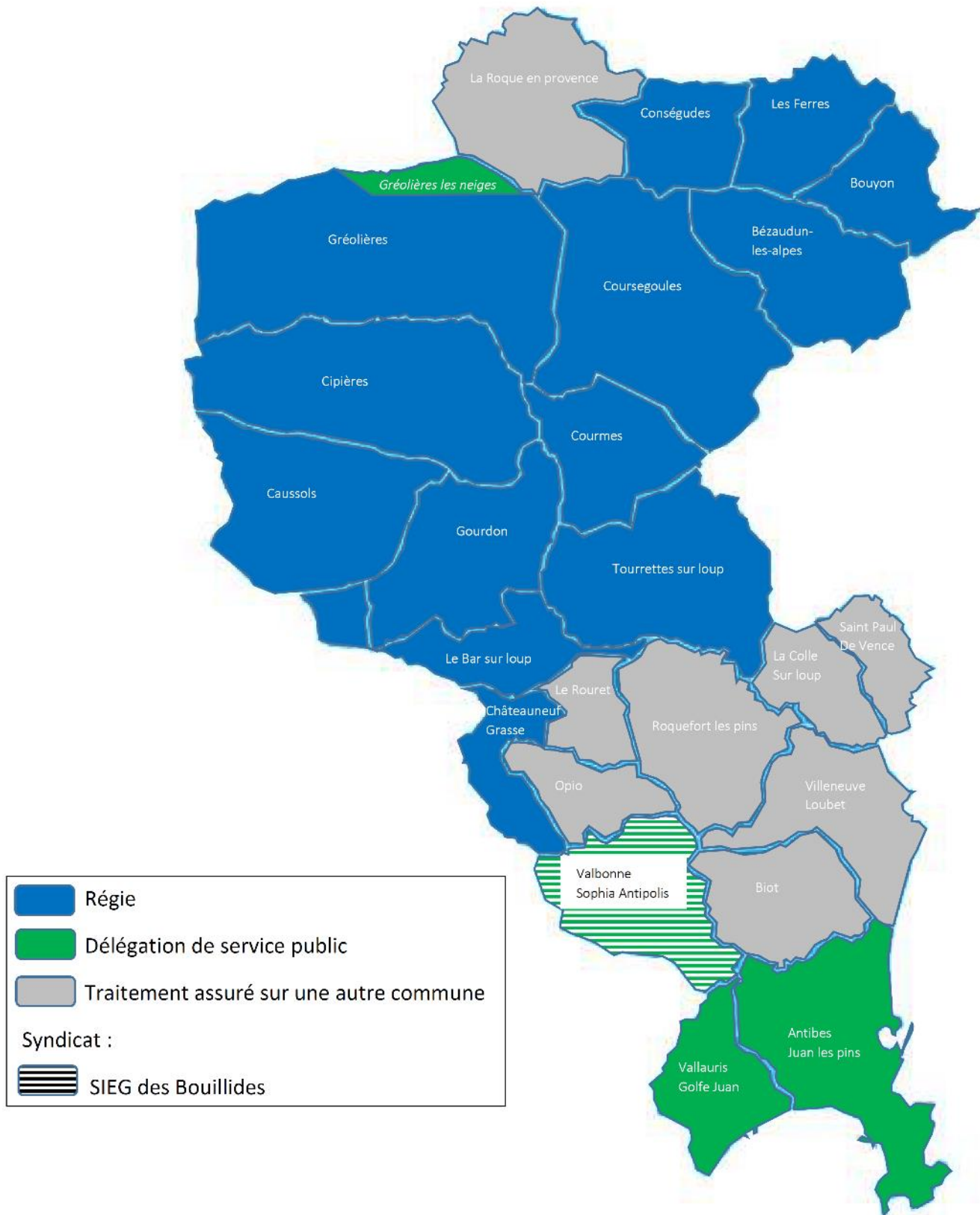
- Collecte des eaux usées,
- Traitement des eaux usées,
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le tableau de l'**Annexe 4** récapitule les différents contrats d'exploitation et modes de gestion.

## Assainissement Collectif : Collecte des eaux usées

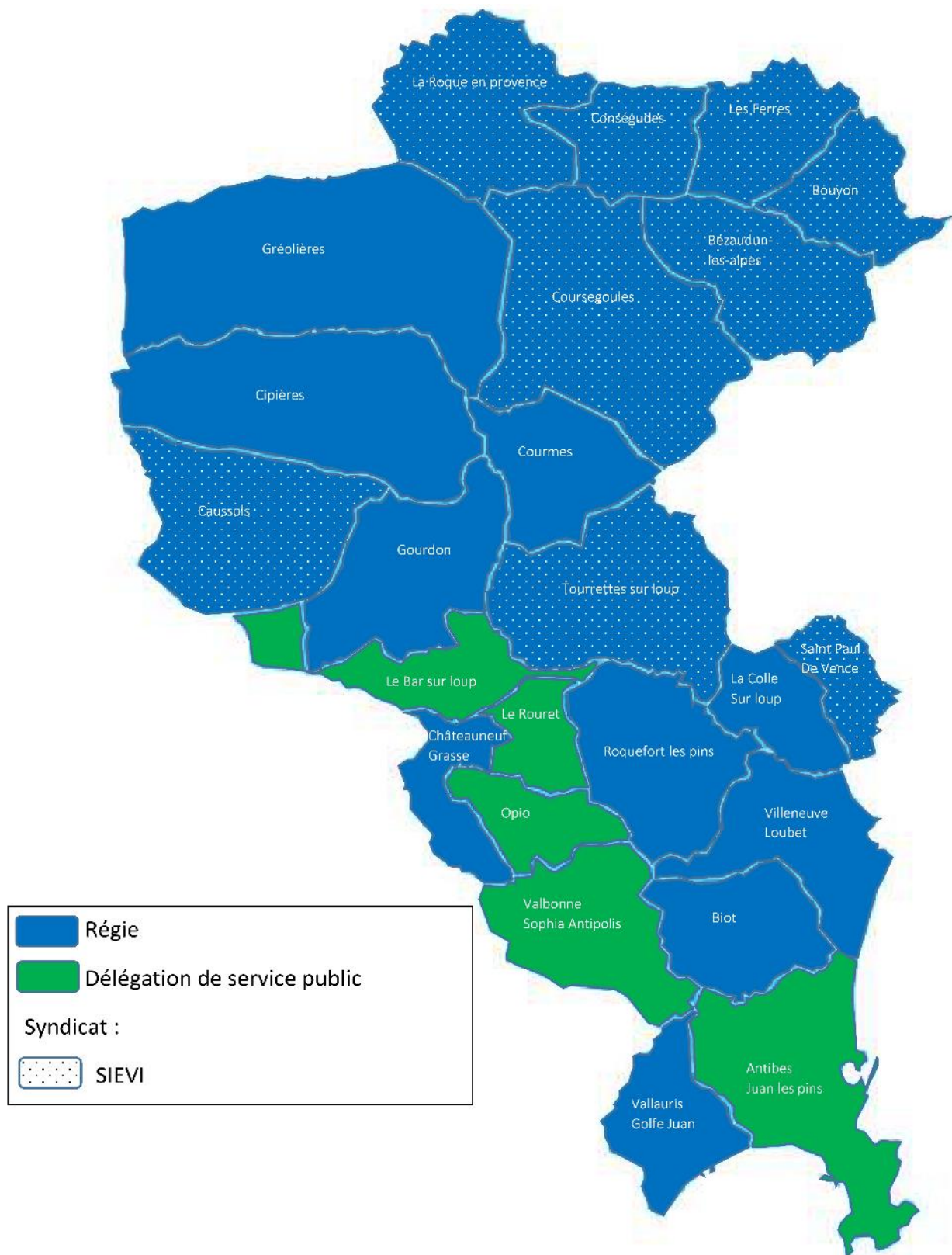


## Assainissement Collectif : Traitement des eaux usées





### Assainissement Non Collectif





# **LES PERFORMANCES ET PRINCIPALES REALISATIONS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

## 1. LES PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION

### Rendements des stations d'épuration soumises à autosurveillance (capacité supérieure à 2 000 Equivalents-Habitants)

			DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Limites règlementaires			80%	75%	90%	70%	80%
	Filière	Capacité	Moyenne journalière				
Antibes	MBBR	245 000 EH	91,0%	83,5%	90,1%	22,6%*	80,8%*
Châteauneuf-Grasse	Boues activées	2 500 EH	98,5%	93,3%	98,9%	69,1%**	94,1%
Le Bar-sur-Loup	Boues activées	4 000 EH	98,1%	94,4%	97,4%	*	*
Tourrettes-sur-Loup	Lits bactériens	2 000 EH	93,6%	85,1%	92,5%	*	*
Vallauris-Nobilis	BIOFILTRES	64 400 EH	94,0%	90,0%	93,0%	49%*	93%*

\* Pas d'objectifs d'abattement dans l'arrêté

\*\* STEP Châteauneuf Grasse : concentration réglementaire du rejet : 15 mg/l - Valeur moyenne 2020 : 11,81 mg/l - Rejet conforme

### Bilans d'autosurveillance 2020 des stations d'épuration du haut pays (capacité entre 90 et 750 Equivalents-Habitants)

			DBO5	DCO	MES
Bilans réalisés en 2020			60%	60%	50%
	Filière	Capacité	Moyenne journalière		
Bézaudun-Les-Alpes	Biodisques	200 EH	95,0%	80,1%	95,0%
Bouyon	Boues aérées type Oxyfix	500 EH	93,9%	90,6%	98,0%
Caussols	Filtres Coco	90 EH	95,2%	94,0%	98,5%
Cipières	Filtres plantés de roseaux	750 EH	98,2%	91,4%	98,5%
Coursegoules	Lit bactérien faible charge	500 EH	97,6%	91,4%	98,2%
Gréolières Village	Biodisques	500 EH	94,0%	86,9%	95,6%



Les performances épuratoires 2020 des stations d'épuration du territoire intercommunal sont toutes conformes aux exigences réglementaires fixées.

## Quantités et destinations des boues des stations d'épuration (soumises à autosurveillance)

	Tonnage	Destination			
	(en tonne de MS)	Incinération	Compostage	Centre d'enfouissement technique	Epandage
Antibes	2 563		100%		
Le Bar-sur-Loup	21		100%		
Châteauneuf-Grasse	19		100%		
Tourrettes-sur-Loup	5		100%		
Vallauris-Nobilis	511		100%		

## Données de fonctionnement des stations d'épuration soumises à autosurveillance :

Stations d'épuration	Vallauris	Châteauneuf-Grasse	Antibes	Le Bar sur loup	Tourrettes-sur-loup
<b>Volume moyen admis 2020 (m3/j)</b>	<b>6940</b>	<b>234</b>	<b>24219</b>	<b>296</b>	<b>244</b>
Débit nominal de traitement (m3/j)	15800	450	44772	800	842
Charge hydraulique de l'usine (%)	44%	52%	54%	37%	29%
<b>Charge moyenne polluante 2020 (Kg DBO5/j)</b>	<b>1160</b>	<b>69</b>	<b>4532</b>	<b>64</b>	<b>59</b>
Charge nominale de traitement (Kg DBO5/j)	3864	135	14700	216	120
Charge polluante de l'usine (%)	30%	51%	31%	30%	49%
<b>Volume by-passé avant traitement en 2020</b>	<b>2590</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>417</b>	<b>0</b>
Volumes admis en tête de station d'épuration	2542630	85644	8864154	108753	89304
Rejets by-passés avant traitement (%)	0,1%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%
Valeur réglementaire maximale (%)	5%	5%	5%	5%	5%
Nombre de bilans d'autosurveillance réalisés en 2020	103	9	259	12	12
Nombre de bilans d'autosurveillance conformes	98	9	257	12	12
<b>Conformité des performances épuratoires (%)</b>	<b>95,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>99,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Les évènements notables de l'année 2020

L'année 2020 a été marquée par l'organisation d'un diagnostic général des unités de traitement implantées sur le territoire intercommunal visant à cerner précisément les contraintes et enjeux d'exploitation de chacune d'entre elles.

Parallèlement, plusieurs réunions ont été organisées avec les différents partenaires de la collectivité (SMIAGE, DDTM, Agence de l'Eau) en vue de veiller au strict respect des objectifs de traitement réglementaires fixés par arrêtés préfectoraux et d'établir des plans d'action adaptés dans le cas contraire.

La Direction Assainissement a par ailleurs rapidement mis en œuvre des outils d'exploitation adaptés pour les stations d'épuration de petite et de moyenne taille exploitées en régie (mobilisation de personnel d'exploitation, élaboration des cahiers de vie, actualisation des manuels d'autosurveillance, lancement d'accords-cadres de prestations de service) : stations d'épuration de **Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gourdon, Gréolières Village, Les Ferres**

Elle a également assuré :

- Le suivi d'exploitation de la Station d'épuration de **Tourrettes-sur-loup** et la mise à jour de son manuel d'autosurveillance
- Le suivi et la réception des travaux de mise en conformité lancés avant le transfert de compétence pour les stations d'épuration de **Châteauneuf-Grasse et Le Bar-sur-Loup** ;
- La mise en œuvre du marché de travaux de reconstruction de la station d'épuration de **Gourdon**.

Sur les stations d'épuration d'**Antibes** et de **Vallauris**, l'année 2020 a été marquée par des travaux de renouvellement des installations soutenus et des performances épuratoires très satisfaisantes, malgré les impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur les conditions d'exploitation des installations et sur la filière Boues.

En effet, les contraintes d'hygiénisation des boues avant épandage sur sols agricoles liées au risque COVID-19, ont conduit les exploitants à privilégier en 2020 des filières de compostage pour l'évacuation et la valorisation des boues d'épuration produites.

Conformément à la réglementation, des contrôles des dispositifs d'autosurveillance (CDA) ont été menés en 2020 sur les différentes installations soumises à autosurveillance par des organismes agréés par l'Agence de l'Eau. Ces dispositifs ont tous été validés.

## 2. L'AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX

---

La démarche d'autosurveillance des réseaux d'assainissement constitue une obligation réglementaire à la charge des collectivités et EPCI (arrêté du 21 juillet 2015).

Cette démarche vise à obtenir une meilleure maîtrise des rejets dans le milieu naturel et une connaissance en continu des volumes d'eaux usées transitant sur les réseaux structurants qui composent le système d'assainissement.

### Autosurveillance des ouvrages de surverse

La Direction Assainissement est tenue de surveiller en continu les rejets dans le milieu naturel (par les déversoirs d'orage) et d'estimer les charges polluantes déversées.

Concrètement, cette autosurveillance exige :

- D'instrumenter par des capteurs de mesure débitmétrique, les ouvrages de déversement (déversoirs d'orages et surverses des postes de refoulement) afin de quantifier les volumes d'effluents rejetés dans le milieu naturel,
- En fonction de l'importance de l'ouvrage de déversement, de mettre en place un dispositif adapté permettant d'évaluer la qualité de l'effluent rejeté dans le milieu naturel.

Les bénéfices pour le service rendu et la protection de l'environnement sont multiples :

- Meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement,
- Optimisation de l'exploitation des réseaux et postes de relevage,
- Amélioration et réduction des volumes de rejets au milieu naturel,
- Réduction de l'impact sur le milieu récepteur,
- Programmation des investissements mieux ciblée.

Actuellement, **21** sites permettent de mesurer en continu les volumes d'eaux usées déversés exceptionnellement en mer et dans les cours d'eau :

- **17** sites sont gérés en régie,
- **4** sites sont exploités par des délégataires de service public ou syndicats.

A noter que 4 points complémentaires implantés sur le réseau de transport raccordé à la station d'épuration des Bouillides (Valbonne) font l'objet d'une autosurveillance menée par le Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la Station d'épuration des Bouillides.

## **Volumes déversés par les réseaux en 2020**

### **Système d'assainissement d'Antibes-Biot**

Sur le système d'assainissement d'Antibes-Biot, la filière de traitement des eaux parasites de temps de pluie, est un des éléments déterminants pour la protection des eaux de baignade.

Les eaux claires parasites qui étaient auparavant rejetées directement en mer pour protéger l'étage biologique de la station d'épuration, sont aujourd'hui en partie traitées (élimination de la pollution particulaire). La filière permet ainsi de traiter jusqu'à 30 000 m<sup>3</sup>/jour (3 000 m<sup>3</sup>/h durant 10 h consécutives) les flux d'eaux claires d'origine pluviale collectées, y compris les premiers flux les plus pollués (lessivage des sols et des réseaux).

Sur le système d'assainissement d'Antibes, moins de **49 000 m<sup>3</sup>** ont été déversés au milieu naturel en 2020, contre **110 000 m<sup>3</sup>** en 2019.

### **Système d'assainissement de Châteauneuf-Grasse**

Sur la station de Châteauneuf, le bassin-tampon créé en 2019 en entrée de l'ouvrage a permis d'éviter tout déversement par temps de pluie en 2020.

### **Système de collecte des eaux usées de Valbonne**

**15 913 m<sup>3</sup>** ont été déversés sur le système de collecte des eaux usées de Valbonne dont **7 173 m<sup>3</sup>** sur le poste de relevage des eaux usées Le Bruguet et **8 742 m<sup>3</sup>** sur celui de Malausse.

### **Système de collecte des eaux usées de Vallauris**

**1 536 m<sup>3</sup>** ont été déversés sur le système de collecte des eaux usées de Vallauris au droit du poste de relevage des eaux usées Puissanton situé dans la partie Nord de la commune.

**2 590 m<sup>3</sup>** ont été par ailleurs déversés en tête de la station d'épuration Nobilis au droit du poste de relevage des eaux usées Lavoir.

## **Autosurveillance des ouvrages de collecte : le diagnostic permanent**

La CASA a par ailleurs instrumenté de nombreux sites de mesures dans les ouvrages de collecte des eaux usées afin d'assurer le diagnostic permanent des réseaux d'assainissement.

Ce diagnostic permet notamment de connaître en continu le fonctionnement précis des réseaux d'assainissement, d'en exploiter les données afin de repérer les dysfonctionnements ou anomalies et de déterminer les volumes d'eaux claires parasites (apports d'eaux dus aux défauts d'étanchéité des canalisations et regards, et aux erreurs de branchement).

Au 31 décembre 2020, **30 points de mesures sont installés**, majoritairement dans les réseaux d'assainissement des communes d'Antibes (16), Vallauris (7), Villeneuve-Loubet – réseau de transport de l'ex-SIA (3), Le Bar-sur-Loup (2) et Valbonne (2).

12 points complémentaires, implantés sur le réseau de transport raccordé à la station d'épuration des Bouillides (Valbonne), ont été par ailleurs instrumentés par le Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion (SIEG) de la station d'épuration des Bouillides.

- Plus de **23 km** de réseaux ont été inspectés par caméra pour évaluer leur état :
  - 4 068 mètres-linéaires de réseau sur le périmètre exploité en régie,
  - 19 025 mètres-linéaires de réseau sur les périmètres délégués, dont 11 462 mètres-linéaires sur la seule commune de Saint-Paul de Vence (70% des réseaux communaux) ;
- 9 232 ml ont fait l'objet de tests à la fumée sur le périmètre exploité en régie pour repérer les erreurs de branchement. Sur les 101 branchements existants contrôlés, 69 étaient conformes et 32 ont fait l'objet d'une procédure de mise en conformité.

## **Mesure de la pluviométrie**

Sur le territoire communautaire, 4 pluviomètres localisés sur les principaux bassins versants de la Ville d'Antibes (3) et Vallauris (1), permettent de mesurer en continu les cumuls de précipitations.

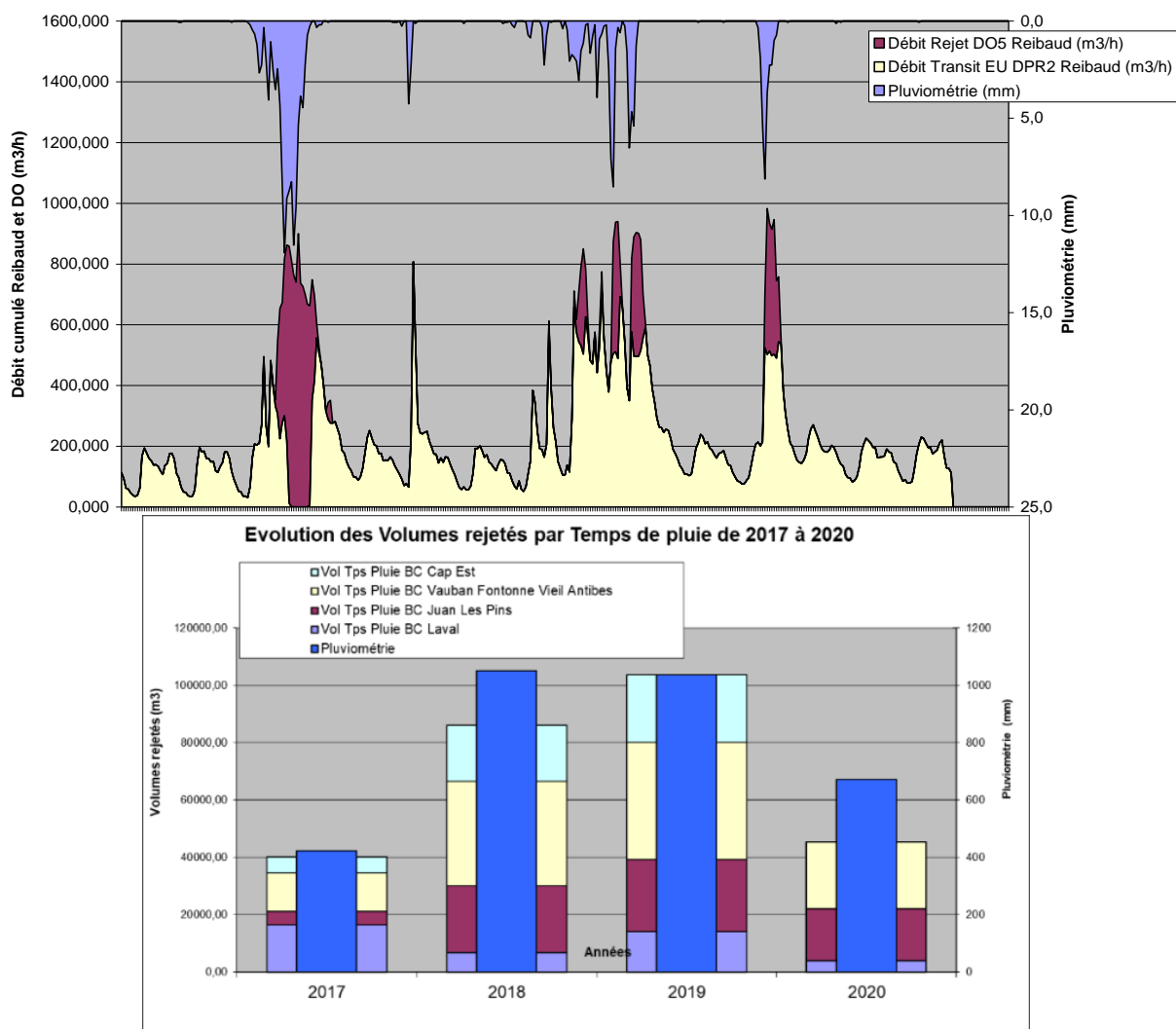
Les informations recueillies permettent d'analyser et de mesurer l'impact des précipitations sur le fonctionnement des réseaux d'eaux usées.

## **Recueil des informations et suivi des données**

Les données recueillies sont télétransmises quotidiennement, pour analyse et exploitation, à un poste central localisé dans les locaux de la direction de l'assainissement.

Conformément à la réglementation, dès connaissance de déversements dans le milieu naturel, des rapports de déversement (durée et volume) sont transmis sous 48h aux services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'eau. Des rapports mensuels et annuels synthétisant l'ensemble des déversements mesurés sur le territoire font également l'objet de transmission à ces deux services.

L'exploitation et l'analyse de ces données au sein du service permettent enfin de proposer des actions et de définir des aménagements visant à diminuer les déversements dans le milieu naturel et à améliorer le fonctionnement des réseaux.



### 3. L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE

#### Les indicateurs d'activités

85 977 mètres-linéaires ont fait l'objet d'un hydrocurage préventif (soit près de 15% du linéaire de patrimoine intercommunal à entretenir) :

- 31 952 mètres-linéaires sur les périmètres exploités en régie, dont plus de 10 000 mètres réalisés avec les véhicules d'hydrocurage propres à la régie et conduisant à l'évacuation de 50 tonnes de matières de curage des réseaux et 245 tonnes de matières de curage des postes de relevage.
- 54 025 mètres-linéaires sur les périmètres délégués et 24 opérations de curage complémentaires menées sur les postes de relevage.

Les tableaux fournis en Annexes 5a et 5b présentent la répartition de ces interventions à l'échelle du territoire.



Les stations de pompage du périmètre de la régie ont fait l'objet de 983 interventions d'entretien et de contrôle courant, et 437 interventions de maintenance électromécanique conduisant aux renouvellements suivants :

- 14 pompes (dont 8 à Antibes, 5 à Villeneuve-Loubet, et 1 à La-Roque-en-Provence),
- 2 équipements électriques,
- 11 accessoires hydrauliques.

Sur les périmètres délégués, 12 pompes ont été renouvelées dont 9 à Vallauris, 2 à Biot et 1 à Valbonne.

### **L'astreinte**

Afin d'assurer la continuité du service public et de veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, les services de la régie d'assainissement disposent d'une astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'équipe hebdomadaire assurant les astreintes est composée de 10 agents :

- 1 agent assurant la coordination des interventions,
- 5 agents pour les interventions sur les réseaux,
- 3 agents pour les interventions sur les stations de pompage,
- 1 agent pour les interventions liées aux travaux.

L'ensemble du personnel d'astreinte intervient en urgence et hors heures ouvrées pour des opérations qui relèvent essentiellement de la sécurité et de la salubrité publique.

Les interventions d'urgence menées par la régie ont été au nombre de **241**.

Sur les périmètres d'intervention délégués les contrats prévoient la mobilisation d'un personnel compétent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour toute intervention d'urgence propre à rétablir au plus vite la continuité du service public d'assainissement collectif.

**169** interventions d'urgence ont été organisées en 2020 par les délégataires de service public mobilisés sur le territoire intercommunal.

## **4. LES BRANCHEMENTS**

---

400 avis sur la conception des nouveaux raccordements ont été émis en 2020 dont la moitié sur le périmètre géré par la régie d'assainissement.

Sur le périmètre d'intervention de la régie :

- 101 nouveaux raccordements sur réseaux existants ont été instruits,
- 27 nouveaux branchements ont été créés, notamment à l'occasion de travaux d'extension de réseaux,
- 62 conformités ont été délivrées à l'issue des travaux de création de branchements réalisés par les particuliers,
- 65 enquêtes réalisées à la demande des usagers, notamment le cadre de ventes de biens immobiliers.

Sur les **périmètres délégués** où sont confiés à titre exclusifs la réalisation des branchements neufs aux délégataires de service public (notamment sur réseaux publics existants), **28** nouveaux branchements ont été créés.

**287** enquêtes de conformité des branchements ont été par ailleurs menées avec un taux de conformité de 86%.

## 5. LES REALISATIONS DE 2020

### LES STATIONS D'EPURATION

#### ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE MISE CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION DE CHÂTEAUNEUF-GRASSE ET DU BAR-SUR-LOUP

L'année 2020 marque l'achèvement des travaux de mise en conformité de ces deux stations d'épuration initiés par le SIVOM du canton de Bar-sur-Loup en 2019.

La station d'épuration de Châteauneuf-Grasse a notamment été équipée :

- D'un nouvel atelier de dégrillage et de compactage en entrée,
- D'un bassin d'orage de 500 m<sup>3</sup>, alimenté par un poste de relevage spécifiquement dédié, visant la réduction drastique de rejets d'eaux usées au milieu naturel par temps de pluie,
- D'une unité de déphosphoration et d'une sonde de contrôle des matières azotées visant l'optimisation de la filière de traitement biologique,
- D'un nouvel atelier de déshydratation des boues par presse à vis dans un local désodorisé en vue de faciliter l'évacuation et la revalorisation agronomique des boues d'épuration,
- Une unité pilote de réutilisation des eaux traitées (REUSE) comprenant un filtre à sables et une rampe UV visant la réutilisation de ces eaux pour les process de l'usine d'épuration (économie d'eau potable) et un usage futur pour l'arrosage d'espaces verts (golfs notamment).

La station d'épuration du Bar-sur-Loup a notamment été équipée :

- D'un atelier de dégrillage automatique avec unité d'ensachage,
- D'un nouvel atelier de déshydratation des boues par presse à vis en vue de faciliter l'évacuation et la revalorisation agronomique des boues d'épuration,
- D'un système de mesure au droit du by-pass interne de la station d'épuration.



*Création d'un bassin d'orage  
STEP de Châteauneuf-Grasse*



*Modernisation des systèmes de déshydratation des boues  
STEP de Châteauneuf-Grasse et du Bar-sur-Loup*



## RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE GOURDON

Les eaux usées de la commune de Gourdon sont majoritairement traitées par la station d'épuration du village.

La reconstruction de la station d'épuration a été engagée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune.

Cette opération comprend :

- La démolition de l'actuelle station d'épuration de 300 Equivalents-Habitants ;
- La construction d'une nouvelle unité de traitement de 500 Equivalents-Habitants :
  - Tamisage Automatique,
  - Flottateur à graisses,
  - Biodisques,
  - Bâche d'épaississement des boues avec sacs de déshydratation.

Le budget total de l'opération est d'**1 millions d'euros TTC**. Le montant subventionné est de **640 000 €** (Agence de l'Eau / Département).



## RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE GREOLIERES-LES-NEIGES

La commune de Gréolières dispose d'une station de ski, au lieu-dit Gréolières-les-Neiges, située en haut du massif, sur son versant nord, à 1 400 m d'altitude. La population permanente de la station est d'environ 50 habitants pouvant atteindre 1 000 habitants en périodes de fréquentation hivernale (vacances et week-ends).

La station dispose d'une station d'épuration de type lit bactérien qui pose des problèmes sanitaires et environnementaux.

Située sur la commune de La Roque-en-Provence, dans un vallon en contrebas et à une distance de 860 m à vol d'oiseau de la station de ski, son exploitation est particulièrement difficile, notamment pour l'évacuation des boues et sous-produits, car elle n'est accessible que par un chemin forestier difficilement praticable en hiver.

Les effluents sont acheminés de la station de ski vers la STEP par un collecteur de 350 mm de diamètre et d'une longueur de 800 m à travers un tunnel taillé dans la roche. C'est à travers ce tunnel que chemine également l'alimentation électrique de la STEP, également défilante, ce qui fait que le dégrilleur ne fonctionne plus que manuellement.

Les effluents sont rejetés dans un vallon affluent du vallon de Miaynes, à travers la Colle de la Roque, pour rejoindre le vallon du Blay et l'Estéron sur la commune de La Roque-en-Provence.

La station est non conforme depuis plusieurs années à plusieurs niveaux :

- Non-conformité des équipements (équipements en mauvais état, ne fonctionnant pas correctement ou pas du tout, absence d'équipements d'autocontrôle),
- Non-conformité de la qualité des rejets : les analyses des rejets de la STEP (en moyenne 2 par an) montrent que plusieurs paramètres sont régulièrement non conformes, particulièrement les matières en suspension,
- Les boues ne sont plus évacuées de la station depuis des années et sont stockées sur place à même le sol (risque potentiel de pollution lors d'évènements pluvieux).

Une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1 000 Equivalents-Habitants permettant de faire face aux variations saisonnières de fréquentation de la station de ski, doit être créée sur un nouveau terrain proche des réseaux et accessible en toutes saisons.

De plus, la station actuelle est située dans un environnement sensible, dans le périmètre rapproché des sources du Vegay, en zone Natura 2000 et dans une réserve biologique de l'ONF. Cette situation sera prise en compte dans le choix de l'emplacement de la future STEP.

Les études préliminaires sur les différentes solutions relatives à l'emplacement et aux ouvrages de traitement, accompagnées d'une note de cadrage hydrogéologique, ont été réalisées en 2020, et sont actuellement soumises pour validation aux instances concernées (DDTM, ARM).

Le coût des travaux est évalué à 2,3 millions d'euros TTC, financé par l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de l'appel à projet « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 ». Le coût global intégrera les coûts d'exploitation annuels (évalués entre 70 et 100 000 €).

L'appel à candidatures du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) pour la construction de la nouvelle station d'épuration doit être lancé en 2021.

### STATION D'EPURATION DE VALLAURIS

Les travaux de renouvellement 2020 des installations exploitées par la Société SUEZ Eau France ont principalement concerné la rénovation d'une partie des canalisations d'extraction de l'air vicié et systèmes de contrôle des tours de désodorisation, ainsi que le remplacement des lamelles du décanteur A.

**291 000 €** ont été dédiés aux travaux de renouvellement des installations en 2020.

### STATION D'EPURATION D'ANTIBES

Sur cette station d'épuration exploitée par la Société VEOLIA EAU, l'année 2020 a été principalement marquée par des travaux de modernisation des équipements d'alimentation et d'extraction des silos à boues, avec la mise en place d'une gavopompe en lieu et place d'un des deux convoyeur à chaînes d'alimentation des silos de stockage des boues, la rénovation du convoyeur de remplissage des camions d'évacuation des boues, le remplacement des clapets des pompes d'eaux de lavage de la filière de traitement biologique et le remplacement d'une des pompes du poste de relevage extérieur.

**333 300 €** ont été dédiés aux travaux de renouvellement des installations en 2020.

## LES STATIONS DE POMPAGE

### TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DES POSTES DE TRANSFERT DES EAUX USEES VERS LA STATION D'EPURATION DE CAGNES-SUR-MER – **VILLENEUVE-LOUBET**

Ces travaux réceptionnés dans le courant 2020 ont concerné la mise à niveau et en conformité des trois postes de relevage du système de transport de l'ex-SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) chargés de conduire les eaux usées des communes de Villeneuve-Loubet et d'une partie de La Colle-sur-Loup vers la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (PR St Donat, PR Ferrayonnes, PR Pont du Loup) : sécurisation des sites et des accès personnel, remplacement des équipements de pompage, réfection des bâches de relevage, mise en place d'une télésurveillance et d'équipements de mesure de hauteur et de débits, mise en place d'un groupe électrogène sur le PR Pont du Loup.

**166 000 €** ont été consacrés à cette opération en 2020.

### TRAVAUX DE DEPLACEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DE SAINT-BERNARD BAS A **VALLAURIS**

C'est au cours de l'année 2020 qu'ont été entamés les travaux de reconstruction du poste de refoulement Saint-Bernard Bas situé aux limites de la commune avec Antibes et Valbonne Sophia-Antipolis dans le but d'améliorer le transfert des eaux usées du quartier de Saint-Bernard vers le bassin de collecte Vallauris raccordé à la station d'épuration.

Ce nouveau poste, financé par la C.A.S.A. avec le concours en tant que maître d'œuvre, de la Société SUEZ Eau France, a été achevé et mis en service au mois de novembre 2020.

Le montant total de ces travaux est établi à **892 800 € HT**.



### ENFOUISSEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DU PORT VAUBAN A **ANTIBES**

Le projet s'inscrit dans le cadre de la modernisation des équipements du port d'Antibes, dit projet PORT VAUBAN 21, qui prévoit l'aménagement de l'entrée de port par la construction d'un nouveau bâtiment aux abords directs du poste de relevage.

Ce bâtiment appelé par l'aménageur « bâtiment/passerelle » nécessite la suppression de l'émergence du poste de relevage au regard des remarques émises par l'ABF au cours des comités techniques de Port Vauban 21.

Son "enfouissement" est cohérent avec l'aménagement paysager envisagé, et le projet doit en tout état de cause, limiter les nuisances olfactives du poste de relevage.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de cette station d'eaux usées dans le système d'assainissement de la Ville d'Antibes, le projet intègre l'impact prévisible de l'application du PLU sur son fonctionnement futur.

Le coût des travaux dépend donc de l'orientation du projet :

- Effacement du poste de la partie émergente du poste de relevage (60 m<sup>2</sup>) avec réalisation d'une extension en sous-sol à proximité de la station actuelle permettant d'accueillir les équipements de l'actuel rez-de-chaussée et la désodorisation,

- Reconstruction/redimensionnement de tout ou partie du poste, notamment redimensionnement de la bache d'admission des effluents, redimensionnement de la conduite de refoulement.

Dans les 2 cas, il est prévu le remplacement des systèmes de pompage et des armoires de contrôle associées, l'adjonction d'un traitement de l'effluent, et l'aménagement de surface (grilles de ventilation, aménagement paysager).

La phase d'étude du projet sera finalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## **LES RESEAUX DE COLLECTE**

### **AMELIORATION DU RESEAU DE LA PISTE DE LA BEGUINE A VALBONNE**

Ce projet mené en 2020 par la SPL HYDROPOLIS consistait à supprimer un point noir hydraulique à l'origine de débordements fréquents au milieu naturel avec des impacts environnementaux non négligeables dans un parc boisé départemental.

Des chambres de vannes ont ainsi été créées aux points bas identifiés en vue de faciliter les interventions d'entretien régulier des conduites d'eaux usées.

Le montant total de ces travaux réalisés au cours des mois de novembre et décembre 2020 s'établit à **105 500 €HT**



### **AMELIORATION DES RESEAUX DU VALLON DE LA MAÏRE ET DU CENTRE VILLE DE VALLAURIS**

#### **Réseaux du vallon de la Maire :**

Ces travaux représentent la première phase de renouvellement du réseau d'assainissement situé dans le Vallon de la Maire, quartier des Paluds à Golfe-Juan.

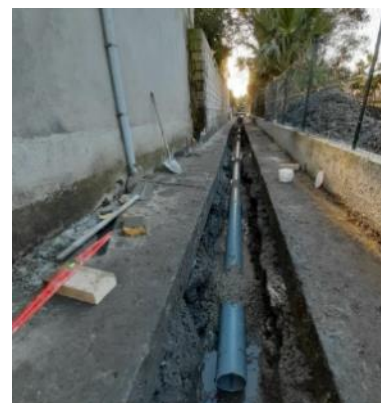
Les collecteurs actuels présentent énormément de défauts d'étanchéité sur un réseau avec une pente très faible ne permettant pas son autocurage et engendrant des débordements fréquents au vallon par temps de pluie.

Ces travaux ont consisté à la pose de 80ml de PVC200 dans le radier du vallon avec tampons étanches, en remplacement des 2 collecteurs existants situés dans les banquettes latérales du vallon.

Les branchements particuliers ainsi qu'une antenne remontant vers l'avenue de la Liberté ont été repris à l'occasion de ces travaux.

Le montant de ces travaux entrepris au cours des mois de janvier et février 2020 s'établit à **83 000 € HT**.

Des études sont en cours d'exécution par la Direction de l'Assainissement de la CASA pour poursuivre ces travaux d'amélioration à l'aval à compter de 2022.



**Renouvellement et amélioration des réseaux d'assainissement du centre-ville :**

Le réseau d'assainissement des eaux usées du centre-ville de Vallauris draine énormément d'eaux claires parasites. Le diagnostic du secteur concerné a en effet fait apparaître que, bien qu'équipé d'un réseau EU et d'un réseau EP distincts, les branchements individuels étaient aussi bien raccordés à un réseau qu'un autre et ceci quelle qu'en soit la destination (EU dans EP, EP dans EU) suivant la facilité à s'y raccorder.

Ces travaux ont donc consisté au renouvellement des collecteurs d'eaux usées et à la reprise des branchements EU des rues Sartorio et Ressence (215 ml de réseau, 12 regards de visite, reprise de 50 branchements).



Le montant de ces travaux entrepris de janvier à juin 2020 s'établit à **490 000 € HT**.

**AUTRES TRAVAUX DE REPARATION ET DE RENOUELEMENT ENTREPRIS PAR LES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC EN 2020**

	Montants Réparations / Renouvellement Réseaux	Montants Renouvellements Postes de Relevage	Montant Travaux de renouvellement par commune
Biot	10 264 €	7 069 €	40 928 €
Le Bar-sur-Loup	1 876 €		13 142 €
Le Rouret	24 748 €		24 748 €
Opio	23 511 €		23 511 €
Valbonne	17 307 €	16 531 €	62 856 €
Vallauris	44 524 €	20 134 €	64 658 €
	<b>122 230</b>	<b>43 734</b>	<b>229 843</b>

**TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENOUVELLEMENT ET DE REHABILITATION DE COLLECTEURS SUR LES COMMUNES D'ANTIBES, CONSEGUDES, CIPIERES, GOURDON, LA COLLE-SUR-LOUP, LA ROQUE-EN-PROVENCE, LE BAR-SUR-LOUP, SAINT-PAUL DE VENCE ET VILLENEUVE-LOUBET ENTREPRIS PAR LA DIRECTION ASSAINISSEMENT DE LA CASA EN 2020**

Des travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux d'eaux usées, effectués en urgence ou précédemment adoptés par les communes pour répondre à leurs perspectives d'évolution démographique ou à des objectifs d'amélioration du fonctionnement de leur système de collecte, ont été également entrepris par la Direction Assainissement de la CASA tout au long de l'année 2020.

Le tableau suivant décrit de façon synthétique les différentes interventions achevées en 2020 :

	ml ou unité
Remplacement ou réparations de réseaux	1 511
Création de branchements (linéaire)	169
Création de regards	171
Réhabilitation de réseaux	844
Réparation de branchements	27
Extensions de réseaux	1 085
Etudes (investigations de terrain, levés topo, ...)	234

Le détail des travaux effectués par la Direction de l'Assainissement de la CASA est présenté ci-après et complété en **Annexe 6**.

**Renouvellement (RENOUV) et Réhabilitation (REHA) de collecteurs :**

	Type de travaux	ml ou unité
<b>ANTIBES</b>		
Rue et Impasse Révély / Promenade Amiral de Grasse / Rue du Marc / Rue de l'Horloge	REHA	380
Allée des Lauriers / Allée des Pins Parasols	REHA	449
Avenue Maizières (étanchement des regards)	REHA	7 U
Rue Révély	RENOUV	39
Boulevard de la Garoupe	RENOUV	955
Avenue Garbe	RENOUV	29
3 bd Foch (Branchement)	RENOUV	2
8 bd Bourgarel (Branchement)	RENOUV	3
10 bd Bourgarel (Branchement)	RENOUV	3
10 bd de la Pinède (Branchement)	RENOUV	3
1080 Bd Maréchal Juin (Branchement)	RENOUV	2



	Type de travaux	ml ou unité
<b>CONSEGUDES</b>		
Rue des Anciens Combattants	REHA	15
<b>CIPIERES</b>		
Rue de la Placette	RENOUV	135
Route de Gréolières	RENOUV	113
<b>GOURDON</b>		
Chemin de la Frache	RENOUV	233
<b>LA-COLLE-SUR-LOUP</b>		
13 Av Joffre (Branchement)	RENOUV	6
813 av Fabre (Tampon)	RENOUV	1 U
Chemin Escours / D7 / San Remo (Tampons)	RENOUV	7 U
7 avenue Foch (Branchement)	RENOUV	4
Chemin Escours (Tampons)	RENOUV	7 U
Urgence Roubert / Escours (Réparation)	RENOUV	3
<b>SAINT PAUL DE VENCE</b>		
Route des Blaquières	RENOUV	400
<b>LA-ROQUE-EN-PROVENCE</b>		
10 rue Rapon (Branchement)	RENOUV	1
<b>VILLENEUVE-LOUBET</b>		
260 bd des Italiens (Réparation)	RENOUV	6
RD 2085 branchement du golf	RENOUV	3
« Village » (Tampon)	RENOUV	1 U
Chemin des Pierres Noires (Réparation)	RENOUV	2,5



**Bd Garoupe  
Antibes**



**Rue de la Placette  
Capières**

**Extensions de réseaux :**

	Linéaire créé ml
<b>ANTIBES Secteur Cap d'Antibes</b>	
Av. Malespine/Grands ducs (Fin Antiquité 1) Collecteur	156
Av. Malespine/Grands ducs (Fin Antiquité 1) Création des branchements	48
Av. Pins du Cap Collecteur	128
Av. Pins du Cap Création des Branchements	8
Av. du Soleil Collecteur	218
Av. du Soleil Création des Branchements	25
Av. Notre Dame Collecteur	159
Av. Notre Dame Création des Branchements	23
Bd. Gardiole Bacon Collecteur	161
Bd. Gardiole Bacon Création des Branchements	33
Av. des Grands Ducs Collecteur	109
Av. des Grands Ducs Création des Branchements	32
<b>LE-BAR-SUR-LOUP</b>	
Chemin de l'Escure	125
<b>VILLENEUVE-LOUBET</b>	
Chemin du Loubet	29



*Ch. de l'Escure  
Le Bar-sur-Loup*



*Av. Grands ducs  
Antibes*

## 6. PERSPECTIVES

---

Concernant la Direction Assainissement de la C.A.S.A, les investissements futurs, études et travaux programmés dès 2021, sont fournis en **Annexe7**.

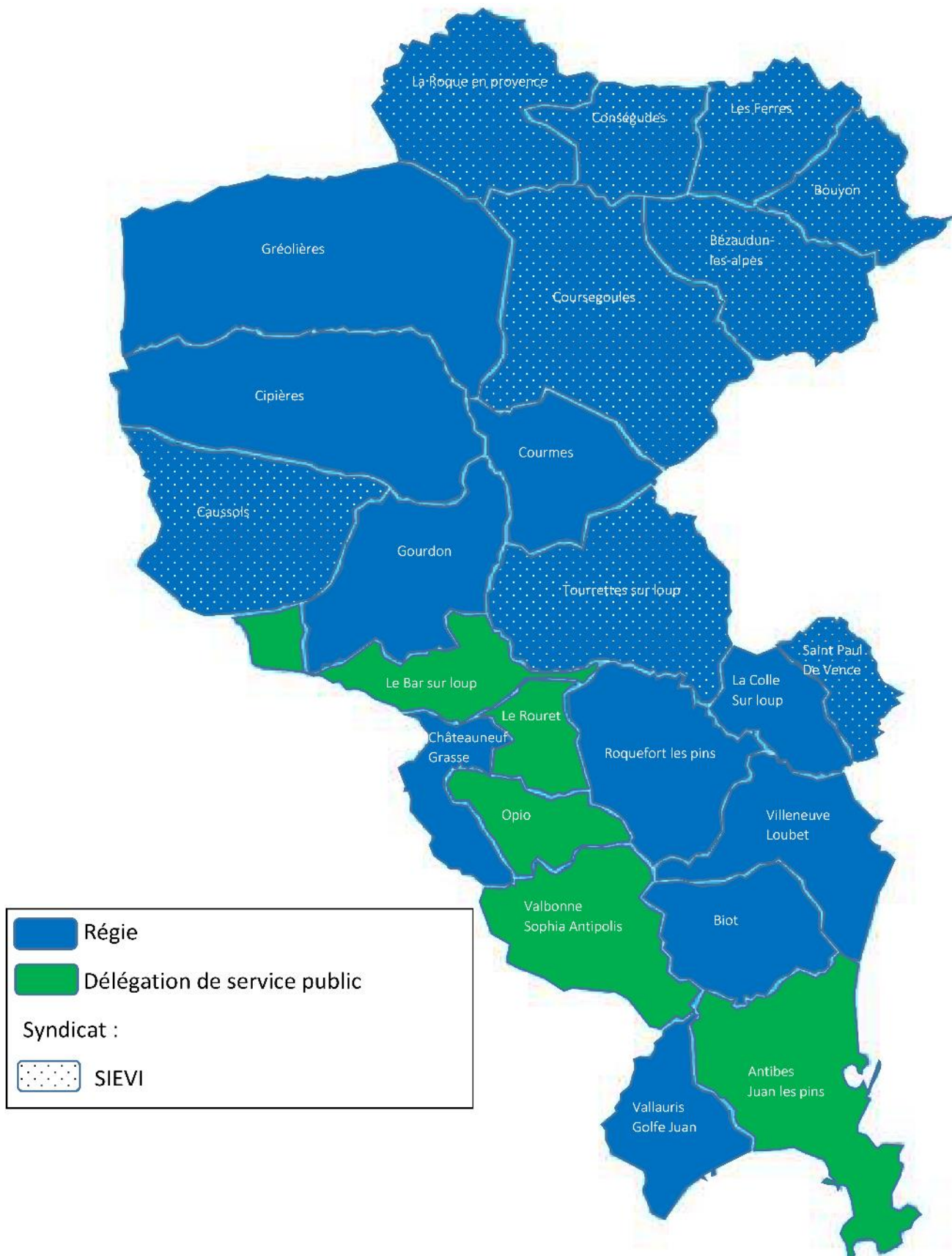
Concernant les périmètres délégués, les orientations concernent principalement la poursuite des programmes de renouvellement et de travaux neufs contractuellement fixés entre les délégataires de services et la CASA dans le but de préserver le patrimoine exploité et de l'améliorer progressivement dans le but dans limiter au maximum les impacts sanitaires et environnementaux.

Les objectifs des prochaines années de la Direction Assainissement de la C.A.S.A sont les suivants :

1. **Harmoniser les relations aux usagers sur l'ensemble du territoire en proposant un règlement de service unique** fixant les règles d'usage relatives aux branchements, à leur financement et à leur conformité.
2. **Lancer un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du territoire avec un volet relatif au traitement et à l'élimination des sous-produits d'assainissement** (boues d'épuration, produits de curage, vidange de fosses), conformément au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Assainissement, accompagné d'un programme pluriannuel de travaux de mise en conformité ou d'adaptation de l'ensemble des ouvrages.
3. **Développer l'appui aux services sanitaires des communes pour la gestion des pollutions** générées par les rejets accidentels des particuliers.
4. **Maîtriser les effluents non domestiques et assimilés domestiques** rejetées par les établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale (métiers de bouche notamment), pouvant endommager le système de collecte et/ou le système d'épuration des eaux usées (démarche répondant à une obligation réglementaire : l'article L.1331-10 du code de la santé publique impose à tout établissement de disposer d'une autorisation pour déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte) : établissement de conventions de déversement précisant les modalités techniques, juridiques et économiques de chaque déversement et de son contrôle.
5. **Etudier la possibilité de réutiliser une partie des eaux usées traitées** pour des usages tels qu'irrigation, arrosage, nettoyage des réseaux.
6. **Participer au plan Climat-Energie** en réduisant l'impact des installations électromécaniques et électriques sur les émissions de CO<sub>2</sub> et accompagnant des projets de récupération de la chaleur des eaux usées.

# **LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)**

# 1. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA



## 2. LES CHIFFRES-CLES

### LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

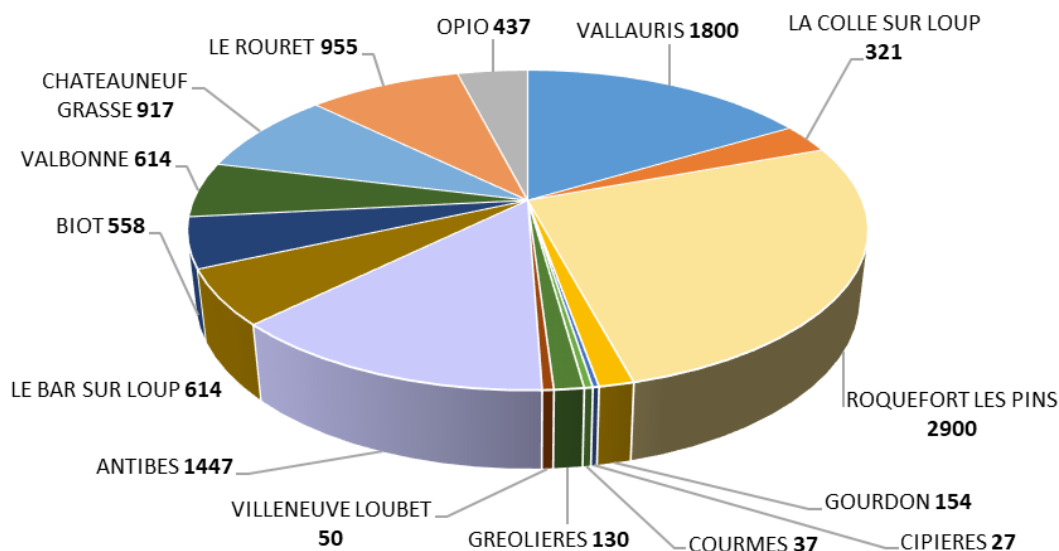
**12 885** Installations recensées sur le territoire intercommunal

**40 000** Population estimée sous assainissement non collectif

**5 419** Installations gérées en régie par la CASA en 2020

**5 542** Installations gérées en Délégation de service public en 2020

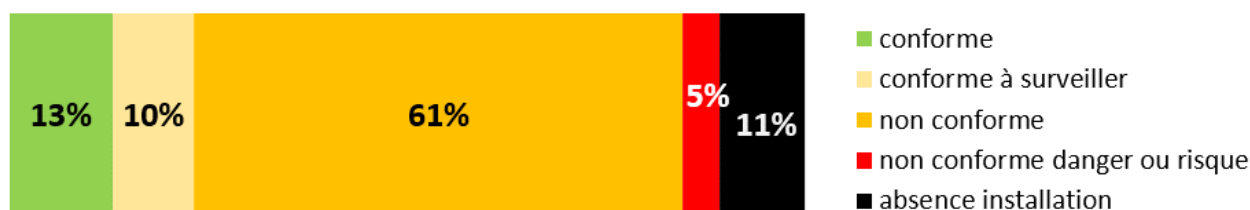
**1 924** Installations gérées par le S.I.E.V.I.



### LES CONTROLES REALISES EN 2020 SUR LE PERIMETRE DE LA CASA

Régie	Délégataires	Total	
144	372	516	Diagnostics de bon fonctionnement
119	108	227	Contrôles de conception
79	100	179	Suivis de réalisation

### RESULTATS DE CONFORMITE DES CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT



### 3. LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le contrôle de diagnostic des installations existantes permet de :

- Vérifier l'existence et la localisation des installations,
- Vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations, et repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents éléments de la filière,
- Evaluer les dangers vis-à-vis de la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Evaluer la non-conformité des installations.

Les observations réalisées au cours de la visite de contrôle sur le terrain sont consignées sur un rapport de visite adressé au propriétaire de l'installation.

Ce rapport évalue les dangers éventuels pour la santé des personnes et les risques de pollution de l'environnement présentés par les installations. En fonction du constat établi sur le terrain, l'avis pourra être favorable ou favorable avec réserves, défavorable ou défavorable avec pollution.

En cas d'avis défavorable avec pollution, le propriétaire est dans l'obligation d'engager les travaux dans les délais qui seront précisés dans le rapport.

#### **Le contrôle de diagnostic lors d'une cession immobilière**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le rapport du SPANC est devenu une pièce obligatoire à fournir en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées.

Le propriétaire sollicite le SPANC pour un contrôle de diagnostic de son installation existante préalablement à la vente de son bien.

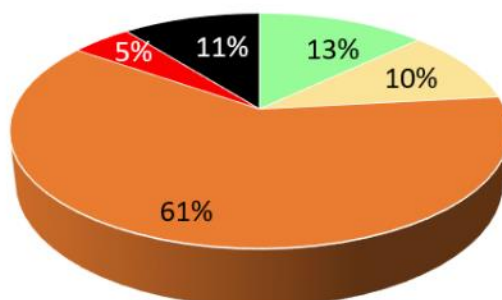
Conformément aux prescriptions du code de la construction et de l'habitation, en cas de présence d'une installation qualifiée de non conforme par le SPANC, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un **délai d'un an** après signature de l'acte de vente.

#### **Les contrôles réalisés en 2020**

Nombre de contrôles

Conformes	67
Conformes à surveiller	53
Non conformes	317
Non conformes danger ou risque	24
Absence d'installation	55
<b>TOTAL</b>	<b>516</b>

## Résultats des contrôles de fonctionnement 2020



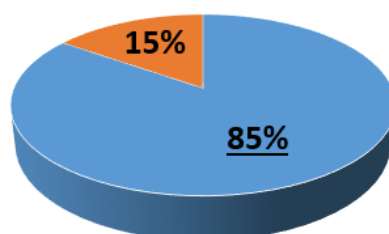
- conforme
- conforme à surveiller
- non conforme
- non conforme danger ou risque
- absence installation

Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** est le ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Ce taux de conformité traduit donc la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

A défaut de pouvoir établir en 2020 ce taux de conformité sur l'ensemble des installations d'ANC recensées sur le territoire intercommunal gérées par la CASA, la base de données globale étant en cours de compilation et d'intégration sur le système d'information géographique de la Direction de l'Assainissement, il est établi ci-après sur la base des contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2020.

### Taux de conformité réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif (base contrôles réalisés en 2020)



- Installations conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé ou l'environnement
- Installations non conformes et présentant un danger pour la santé ou l'environnement



## 4. LE CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION

Les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées visent à :

- Vérifier la conception de la filière d'assainissement envisagée et sa faisabilité, d'une part, sur dossier et, d'autre part, sur le terrain,
- Contrôler la bonne exécution des travaux de réalisation de l'installation nouvelle ou réhabilitée (fouille ouverte) en conformité avec la réglementation en vigueur.

A chacune des deux étapes, un avis est émis par le SPANC.

En cas d'avis défavorable sur la conception, le propriétaire ne peut réaliser les travaux projetés qu'après avoir présenté un nouveau projet et obtenu un avis favorable du SPANC.

En cas d'avis favorable sous réserve ou d'avis défavorable sur l'exécution, le compte-rendu du SPANC précise les aménagements ou modifications de l'installation à réaliser pour rendre les ouvrages conformes à la réglementation.

### Les contrôles réalisés en 2020

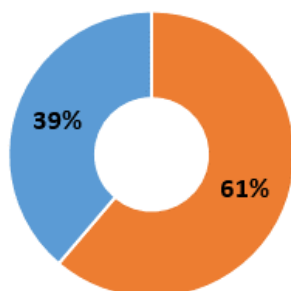
Nombre de contrôles Conception :

Réhabilitation suite non-conformité	139
Construction neuve	88
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>

Nombre de contrôles Réalisation :

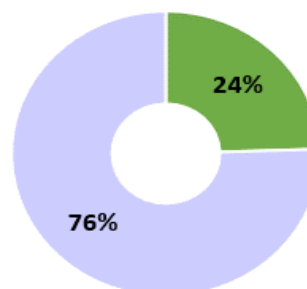
Réhabilitation suite à non-conformité	132
Construction neuve	47
Filières Classiques	43
Filières Agréées	136

Type de travaux



■ Réhabilitation suite non-conformité  
■ Construction neuve

Type de filière



■ Filières Classiques  
■ Filières Agréées

## 5. BILAN DES CONTROLES DU SPANC

---

Au-delà des données de contrôle reprises aux points précédents, les tableaux présentés en **Annexes 8a et 8b** reprennent l'ensemble des données 2020 par nature, mode de gestion et commune.

## 6. PERSPECTIVES

---

Les objectifs des prochaines années sont les suivants :

1. Sur le périmètre d'intervention de la Régie : fixer des **redevances d'assainissement non collectif identiques** pour l'ensemble des usagers du SPANC Régie CASA (prévu en 2021),
2. **Suivre les activités des délégataires de service public** en charge de missions du SPANC sur le territoire intercommunal, favoriser la mise en conformité progressive du parc d'installations et veiller à l'élimination des installations présentant des risques sanitaires et environnementaux,
3. Harmoniser les relations aux usagers sur l'ensemble du territoire en proposant un **règlement de service unique** fixant ou rappelant les droits et obligations de l'utilisateur et du SPANC en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur fonctionnement, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif,
4. Constituer une **base de données complète consolidée et reportée sur système d'information géographique** afin de faciliter le suivi et la mise à jour des données relatives au parc d'installations d'assainissement non collectif géré par la CASA,
5. Etablir un **programme pluriannuel de diagnostic périodique** visant la mise en conformité progressive des installations existantes, en partenariat avec les communes-membres détentrices du pouvoir de police sanitaire, dans le respect des exigences réglementaires fixées en matière de fréquence de contrôle (1 à 10 ans selon l'état de fonctionnement des installations) et des objectifs de performance sanitaire et environnementale de la collectivité.



# **LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT**

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services gestionnaires de l'eau et de l'assainissement dans une démarche de progrès.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Ainsi, ces indicateurs sont renseignés annuellement sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés. Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'observatoire.

Les indicateurs sont de deux types :

- Des indicateurs descriptifs, qui permettent de caractériser le service,
- Des indicateurs de performance proprement dit qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance. Ils sont classés selon les trois dimensions du développement durable.

### **Assainissement Collectif :**

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

### **Assainissement Non Collectif :**

Les indicateurs du service de l'assainissement non collectif sont au nombre de 3, dont 2 indicateurs descriptifs. Ils offrent un premier point de repère sur ce service. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Dans le respect des dispositions réglementaires fixées, les indicateurs de performance établis sur le périmètre d'intervention de la C.A.S.A. en matière d'assainissement collectif et non collectif sont présentés en **Annexe 9** par commune.



# **LE BILAN FINANCIER DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DE LA CASA**

## 1. PRESENTATION DES BUDGETS DE L'ASSAINISSEMENT

---

La CASA dispose de deux budgets annexes de l'assainissement pour mener à bien ses missions d'exploitation et d'investissement en matière d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- Le Budget « **Régie Assainissement** » permet l'exploitation du service public d'assainissement sur les périmètres où la régie intervient en gestion directe.

Ce budget est principalement alimenté par la **redevance assainissement** facturée à l'usager du service public d'assainissement collectif.

- Le Budget « **Annexe Assainissement** » permet quant à lui l'intervention de la CASA sur les périmètres d'intervention de délégataires de services public, notamment dans le cadre du financement d'investissements non portés par les délégataires ou pour l'exécution de missions d'exploitation non assurées contractuellement par ces derniers (ex : travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux, travaux neufs, programmes d'assainissement, etc.)

Ce budget est principalement alimenté par la **surtaxe assainissement** qui vient s'ajouter à la redevance assainissement perçue quant à elle par les délégataires de services publics sur les factures d'eau et d'assainissement des usagers du service d'assainissement pour les périmètres concernés.

### FONCTIONNEMENT :

Les dépenses concernent :

- L'entretien et l'exploitation des installations d'assainissement (marchés de prestation de service),
- Le fonctionnement du service (salaires, achats, fournitures, consommables),
- Les charges de gestion financière (intérêts, contributions aux syndicats de traitement), et exceptionnelles (pénalités, remboursements),
- La dotation aux amortissements.

Les recettes concernent :

- Les redevances et surtaxes d'assainissement,
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC),
- Les subventions d'exploitation.

### INVESTISSEMENT :

Les dépenses concernent :

- Les annuités d'emprunts et de dettes en capital,
- Les immobilisations incorporelles (études) et corporelles (travaux).

Les recettes concernent :

- La dotation aux amortissements,
- Les subventions d'investissement,
- Les emprunts éventuels.

VUE D'ENSEMBLE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

Budget de la Régie Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	9 749 358 €	11 161 085 €	1 411 727 €
Section d'investissement	6 026 833 €	8 161 327 €	2 134 494 €
Reports de l'année 2019		922 328 €	922 328 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 776 191 €</b>	<b>20 244 740 €</b>	<b>4 468 549 €</b>

Budget Annexe Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	2 963 158 €	4 598 687 €	1 635 529 €
Section d'investissement	3 700 335 €	2 975 902 €	- 724 433 €
Reports de l'année 2019			- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 663 493 €</b>	<b>7 574 589 €</b>	<b>911 096 €</b>

## 2. LES RECETTES D'EXPLOITATION

### LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement constitue la principale recette de la régie. Elle est fondée sur le principe pollueur-payeur et directement reversée par l'utilisateur du service public d'assainissement. Elle est indexée sur les volumes d'eau potable consommés et éventuellement complétée par une part fixe annuelle (abonnement).

### LA SURTAXE ASSAINISSEMENT

Elle constitue la principale recette du budget Annexe de l'assainissement. Elle permet à la Collectivité de financer des investissements et des missions d'exploitation non assurés par les délégataires de service publics sur les périmètres concédés du territoire intercommunal.

### LA PFAC

Lorsqu'elle est instaurée, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est perçue auprès des propriétaires d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires dues, soit à une construction neuve, soit à des travaux d'extension, sont rejetées dans le réseau public d'assainissement.

### LES FRAIS DE BRANCHEMENT

Dans le respect de l'article L. 1331-2 du Code de la Santé Publique, la collectivité peut se faire rembourser auprès des particuliers les frais de création de branchements sous le domaine public à l'occasion de travaux d'extension de réseaux ou à la demande des propriétaires.

## LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Pour encourager les collectivités et EPCI à bien entretenir et à veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, l'Agence de l'Eau verse une **prime pour épuration**. Celle-ci sera d'autant plus importante que le réseau d'assainissement et la station d'épuration seront efficaces. Il est également tenu compte des conditions d'élimination des boues produites par la station d'épuration et de l'autosurveillance des réseaux.

## PRINCIPALES RECETTES D'EXPLOITATION

### Budget de la Régie Assainissement :

	2020
Produits des services	7 355 182 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), Frais de branchement et offres de concours	757 787 €
Produit des Redevances Assainissement Collectif	6 329 439 €
Produit d'activités Annexes, Frais de contrôle, Mise à disposition de personnel	272 845 €
Subventions d'exploitation (Prime épuration, participations collectivités, etc.)	1 143 100 €
<b>Recettes mises à disposition par les communes dans le cadre du transfert de compétence au 01/01/2020</b>	<b>2 262 039 €</b>
<b>Total des principaux produits</b>	<b>10 765 210 €</b>

### Budget Annexe Assainissement :

	2020
Produits des services	1 577 917 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	29 951 €
Produit des Surtaxes Assainissement Collectif	1 533 579 €
Produit d'activités Annexes	14 387 €
<b>Recettes mises à disposition par les communes dans le cadre du transfert de compétence au 01/01/2020</b>	<b>2 723 049 €</b>
<b>Total des principaux produits</b>	<b>4 300 966 €</b>



### 3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces réalisations intègrent les charges d'emprunt ainsi que les dépenses relatives à des opérations lancées par les communes avant le transfert de compétence.

	2020
Réalisations du budget Régie	6 339 437 €

	2020
Réalisations du budget Annexe	3 735 135 €

#### PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

##### Budget de la Régie Assainissement :

	2020
<b>Travaux</b>	<b>4 440 962 €</b>
Dépenses en matériel : transport, outillage, bureaux et informatique, mobiliers, autres immobilisations corporelles	31 110 €
Frais d'études, concessions, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	47 736 €

##### Budget Annexe Assainissement :

	2020
<b>Travaux</b>	<b>1 828 520 €</b>
Frais d'études, concessions, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	25 366 €

Pour le financement de ces dépenses, la régie a perçu un fond de compensation de la TVA (FCTVA) d'un montant de **184 016 €**, ainsi que des recettes d'investissement mises à disposition par les communes dans le cadre du transfert de compétence au 01/01/2020 à hauteur de **1 693 258 €**.

La collectivité a perçu par ailleurs sur son budget Annexe des recettes d'investissement mises à disposition par les communes dans le cadre du transfert de compétence au 01/01/2020 à hauteur de **2 158 102 €**.

## 4. AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

### L'AMORTISSEMENT

L'amortissement représente la constatation comptable de la perte de valeur subie par les immobilisations qui se déprécient avec le temps, et constitue, sur le plan comptable, une charge d'exploitation dont le montant est reporté en produit d'investissement, Il participe donc au renouvellement des immobilisations.

Les durées d'amortissement votées par le conseil communautaire pour les ouvrages d'assainissement se décomposent comme suit :

- 60 ans pour les réseaux et les bâtiments d'exploitation lourds (stations d'épuration),
- 30 ans pour les ouvrages courants de génie civil (bassins de traitement),
- 20 ans pour les agencements et aménagements de bâtiment (installations électriques),
- 15 ans pour le matériel spécifique d'exploitation (électromécanique, ...),
- 8 ans pour les engins de travaux publics et les véhicules,
- 5 ans pour les frais d'étude non suivis de réalisation et le matériel informatique.

<b>Montant des amortissements 2020 Du Budget Régie</b>
1 593 500 €

<b>Montant des amortissements 2020 du Budget Annexe</b>
103 800 €

### EMPRUNTS, ECHEANCES, MONTANT DES ANNUITES

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette au 31/12/2020 :

#### Budget Régie Assainissement :

	2020
Encours de la Dette au 31/12/N (Capital)	29 172 129 €
Montant des annuités de remboursement :	2 215 990 €
Montant de remboursement du capital	1 607 995 €
Montant de remboursement des intérêts	607 527 €

#### Budget Annexe Assainissement :

	2020
Encours de la Dette au 31/12/N (Capital)	1 599 632 €
Montant des annuités de remboursement :	136 820 €
Montant de remboursement du capital	104 115 €
Montant de remboursement des intérêts	32 705 €



# **LE COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Tout ou partie du service public d'assainissement est assuré sur certaines communes de la C.A.S.A. par des délégataires de service public.

Des contrats de délégation de service public lient ainsi la C.A.S.A. à des organismes privés auxquels sont confiés des missions de gestion du service d'assainissement.

En dehors des objectifs contractuels fixés en matière de garantie de continuité de fonctionnement, de qualité de services rendus aux usagers, de performance environnementale et sanitaire, un cadre financier est également fixé en début de contrat et annuellement suivi à l'occasion de la remise des rapports annuels des délégataires en vue de s'assurer de l'équilibre économique de ces derniers ; c'est-à-dire de vérifier que les produits de service collectés par les délégataires sont en cohérence avec les charges d'exploitation et d'investissement réellement affectées au service délégué.

Les comptes rendus financiers sont constitués de manière homogène afin de faciliter leurs lecture et analyse sous forme de Comptes annuels de résultats d'exploitation (C.A.R.E.) ou de compte convention d'exploitation (C.E.C.) lorsque la structure du bilan financier est fixée au contrat.

Ci-après est reprise la liste des contrats de délégation de service public en cours d'exécution sur le territoire intercommunal en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Les comptes rendus financiers de ces différents contrats sont présentés en pages suivantes.

<b>Commune</b>	<b>Compétence Assainissement</b>	<b>Société</b>	<b>Période du contrat</b>
<b>Antibes</b>	Epuration et Assainissement non collectif	VEOLIA EAU	01/01/2013 au 31/12/2022
<b>Biot</b>	Collecte et Assainissement non collectif	SPL Hydropolis	01/01 au 31/12/2020
<b>Châteauneuf-Grasse</b>	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	Assainissement non collectif : 01/01/2014 au 30/06/2021 Collecte : 01/04/2006 au 30/06/2021
<b>Gréolières-les-Neiges</b>	Collecte et épuration	SUEZ EAU France	01/07/2010 au 30/06/2021
<b>Le Bar-sur-Loup</b>	Collecte et Assainissement non collectif	SPL Hydropolis	31/12/2019 au 31/12/2027
<b>Le Rouret</b>	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	01/07/2012 au 30/06/2027
<b>Opio</b>	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	01/01/2013 au 01/01/2023
<b>Saint-Paul de Vence</b>	Collecte	VEOLIA EAU	01/01/2013 au 31/12/2024
<b>Valbonne</b>	Collecte et Assainissement non collectif	SPL Hydropolis	01/01/2018 au 31/12/2025
<b>Vallauris</b>	Collecte et épuration	SUEZ EAU France	13/09/2005 au 31/12/2034

Commune	ANTIBES			ANTIBES			CHATEAUNEUF GRASSE		
Périmètre de la délégation	Epuration			Assainissement Non Collectif			Collecte		
Bilan comptable de référence	C.E.C			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %
<b>PRODUITS NETS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 928 881 €</b>	<b>4 845 213 €</b>	<b>-1,70%</b>		<b>18 604 €</b>		<b>136 875 €</b>	<b>118 942 €</b>	<b>-13,10%</b>
Produits d'exploitation du service	4 196 489 €	4 092 026 €	-2,49%		18 604 €		122 991 €	118 925 €	-3,31%
Autres produits	732 392 €	753 187 €	2,84%				13 884 €	17 €	-99,88%
<b>CHARGES</b>	<b>5 322 938 €</b>	<b>5 616 536 €</b>	<b>5,52%</b>		<b>76 480 €</b>		<b>75 263 €</b>	<b>77 536 €</b>	<b>3,02%</b>
Personnel	593 371 €	620 825 €	4,63%		54 082 €		24 311 €	24 324 €	0,05%
Energie électrique	322 884 €	351 135 €	8,75%				1 058 €	1 093 €	3,31%
Produits de traitement	315 583 €	315 224 €	-0,11%				5 €	0 €	-100,00%
Analyses	31 777 €	18 954 €	-40,35%				3 €	0 €	-100,00%
Sous-traitance, matières et fournitures	1 135 035 €	1 316 273 €	15,97%		11 280 €		20 486 €	22 497 €	9,82%
Impôts locaux et taxes	116 607 €	126 749 €	8,70%				1 429 €	1 527 €	6,86%
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	33 180 €	37 093 €	11,79%		0 €		376 €	301 €	-19,95%
● Engins et véhicules	51 712 €	42 761 €	-17,31%		4 738 €		1 709 €	1 875 €	9,71%
● Informatique	96 750 €	106 140 €	9,71%		0 €		4 087 €	5 005 €	22,46%
● Assurances	14 910 €	19 682 €	32,01%		0 €		659 €	606 €	-8,04%
● Locaux	37 325 €	56 178 €	50,51%		0 €		1 689 €	1 767 €	4,62%
● Autres	0 €	0 €			0 €		3 353 €	1 361 €	-59,41%
Contribution des services centraux et recherche	287 695 €	297 703 €	3,48%		6 380 €		6 159 €	5 352 €	-13,10%
Charges relatives aux renouvellements	408 425 €	411 358 €	0,72%				8 395 €	8 502 €	1,27%
Charges relatives aux investissements	1 877 684 €	1 896 461 €	1,00%				1 025 €	763 €	-25,56%
Provision pour investissements futurs							5 €	4 €	-20,00%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement									
Frais de contrôle, redevances contractuelles							514 €	2 559 €	397,86%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-394 057 €</b>	<b>-771 323 €</b>			<b>-57 876 €</b>		<b>61 612 €</b>	<b>41 406 €</b>	<b>-32,80%</b>
Impôts sur les sociétés							20 535 €	12 836 €	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-394 057 €</b>	<b>-771 323 €</b>			<b>-57 876 €</b>		<b>41 077 €</b>	<b>28 570 €</b>	<b>-30,45%</b>

Commune	CHATEAUNEUF GRASSE			LE ROURET			LE ROURET		
Périmètre de la délégation	Assainissement Non Collectif			collecte			Assainissement Non Collectif		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %
<b>PRODUITS NETS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 004 €</b>	<b>1 858 €</b>	<b>-62,87%</b>	<b>189 120 €</b>	<b>187 896 €</b>	<b>-0,65%</b>	<b>28 570 €</b>	<b>26 367 €</b>	<b>-7,71%</b>
Produits d'exploitation du service	4 881 €	1 858 €	-61,93%	168 006 €	177 163 €	5,45%	28 570 €	26 367 €	-7,71%
Autres produits	123 €	0 €	-100,00%	21 114 €	10 733 €	-49,17%			
<b>CHARGES</b>	<b>1 883 €</b>	<b>418 €</b>	<b>-77,80%</b>	<b>139 435 €</b>	<b>140 324 €</b>	<b>0,64%</b>	<b>3 190 €</b>	<b>7 469 €</b>	<b>134,14%</b>
Personnel	167 €	195 €	16,77%	24 463 €	21 996 €	-10,08%			
Energie électrique	1 €	2 €	100,00%	940 €	1 079 €	14,79%			
Produits de traitement	0 €	0 €		1 742 €	2 844 €	63,26%			
Analyses				3 €	0 €	-100,00%			
Sous-traitance, matières et fournitures	5 €	8 €	60,00%	31 338 €	21 953 €	-29,95%	1 220 €	7 469 €	512,21%
Impôts locaux et taxes	38 €	26 €	-31,58%	1 678 €	2 030 €	20,98%			
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	2 €	2 €	0,00%	604 €	502 €	-16,89%			
● Engins et véhicules	12 €	10 €	-16,67%	1 680 €	1 653 €	-1,61%			
● Informatique	35 €	34 €	-2,86%	4 343 €	4 876 €	12,27%			
● Assurances	22 €	12 €	-45,45%	813 €	893 €	9,84%			
● Locaux	14 €	16 €	14,29%	1 677 €	1 593 €	-5,01%			
● Autres	1 328 €	14 €	-98,95%	4 532 €	3 060 €	-32,48%	1 970 €	0 €	-100,00%
Contribution des services centraux et recherche	225 €	84 €	-62,67%	8 510 €	8 455 €	-0,65%			
Charges relatives aux renouvellements				24 907 €	35 540 €				
Charges relatives aux investissements	34 €	15 €	-55,88%	18 123 €	19 882 €	9,71%			
Provision pour investissements futurs				1 266 €	1 125 €	-11,14%			
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement				2 191 €	1 963 €	-10,41%			
Frais de contrôle, redevances contractuelles				10 625 €	10 880 €				
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>3 121 €</b>	<b>1 440 €</b>	<b>-53,86%</b>	<b>49 685 €</b>	<b>47 572 €</b>	<b>-4,25%</b>	<b>25 380 €</b>	<b>18 898 €</b>	<b>-25,54%</b>
Impôts sur les sociétés	1 040 €	446 €		16 560 €	14 748 €				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 081 €</b>	<b>994 €</b>	<b>-52,23%</b>	<b>33 125 €</b>	<b>32 824 €</b>	<b>-0,91%</b>	<b>25 380 €</b>	<b>18 898 €</b>	<b>-25,54%</b>

Commune	OPIO			OPIO			VALLAURIS		
Périmètre de la délégation	collecte			Assainissement Non Collectif			collecte et épuration		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %
<b>PRODUITS NETS D'EXPLOITATION</b>	<b>137 960 €</b>	<b>123 085 €</b>	<b>-10,78%</b>	<b>13 050 €</b>	<b>9 909 €</b>	<b>-24,07%</b>	<b>4 203 307 €</b>	<b>4 341 096 €</b>	<b>3,28%</b>
Produits d'exploitation du service	130 059 €	122 406 €	-5,88%	13 050 €	9 909 €	-24,07%	4 183 117 €	4 301 212 €	2,82%
Autres produits	7 901 €	679 €	-91,41%				20 190 €	39 884 €	97,54%
<b>CHARGES</b>	<b>111 473 €</b>	<b>119 984 €</b>	<b>7,64%</b>	<b>10 313 €</b>	<b>17 874 €</b>	<b>73,32%</b>	<b>4 000 414 €</b>	<b>4 094 085 €</b>	<b>2,34%</b>
Personnel	33 754 €	44 987 €	33,28%	8 870 €	14 038 €	58,26%	652 922 €	696 697 €	6,70%
Energie électrique	168 €	260 €	54,76%				159 127 €	166 963 €	4,92%
Produits de traitement	7 €	0 €	-100,00%				71 208 €	73 250 €	2,87%
Analyses	4 €	0 €	-100,00%				11 056 €	14 694 €	32,91%
Sous-traitance, matières et fournitures	30 778 €	28 366 €	-7,84%	660 €	3 836 €	481,21%	498 519 €	465 521 €	-6,62%
Impôts locaux et taxes	1 382 €	1 817 €	31,48%				40 583 €	53 345 €	31,45%
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	397 €	310 €	-21,91%				11 063 €	10 695 €	-3,33%
● Engins et véhicules	1 900 €	2 859 €	50,47%				36 787 €	36 730 €	-0,15%
● Informatique	5 773 €	7 638 €	32,31%				102 255 €	120 326 €	17,67%
● Assurances	586 €	602 €	2,73%				19 410 €	22 680 €	16,85%
● Locaux	2 051 €	3 216 €	56,80%				45 167 €	41 058 €	-9,10%
● Autres	9 257 €	1 557 €	-83,18%	783 €	0 €	-100,00%	86 327 €	68 670 €	-20,45%
Contribution des services centraux et recherche	6 208 €	5 539 €	-10,78%				189 149 €	195 349 €	3,28%
Charges relatives aux renouvellements	18 817 €	19 014 €	1,05%				505 527 €	513 110 €	1,50%
Charges relatives aux investissements	912 €	757 €	-17,00%				1 435 800 €	1 457 337 €	1,50%
Provision pour investissements futurs							30 895 €	28 939 €	-6,33%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-521 €	3 062 €	-687,72%				65 194 €	87 246 €	33,83%
Frais de contrôle, redevances contractuelles							39 425 €	41 475 €	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>26 487 €</b>	<b>3 101 €</b>	<b>-88,29%</b>	<b>2 737 €</b>	<b>-7 965 €</b>	<b>-391,01%</b>	<b>202 893 €</b>	<b>247 011 €</b>	<b>21,74%</b>
Impôts sur les sociétés	8 828 €	961 €					67 623 €	76 573 €	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17 659 €</b>	<b>2 140 €</b>	<b>-87,88%</b>	<b>2 737 €</b>	<b>-7 965 €</b>	<b>-391,01%</b>	<b>135 270 €</b>	<b>170 438 €</b>	<b>26,00%</b>

Commune	ST PAUL DE VENCE			GREOLIERES LES NEIGES			BIOT		
Périmètre de la délégation	collecte			collecte et épuration			Collecte		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %
<b>PRODUITS NETS D'EXPLOITATION</b>	<b>57 648 €</b>	<b>69 421 €</b>	<b>20,42%</b>	<b>32 258 €</b>	<b>31 571 €</b>	<b>-2,13%</b>			
Produits d'exploitation du service	47 249 €	42 387 €	-10,29%	32 258 €	31 571 €	-2,13%			
Autres produits	10 399 €	27 034 €	159,97%			#DIV/0!			
<b>CHARGES</b>	<b>58 003 €</b>	<b>47 080 €</b>	<b>-18,83%</b>	<b>20 314 €</b>	<b>22 712 €</b>	<b>11,80%</b>			
Personnel	13 630 €	14 120 €	3,60%	12 016 €	12 583 €	4,72%			
Energie électrique				-334 €	92 €	-127,54%			
Produits de traitement				-25 €	0 €	-100,00%			
Analyses	122 €	0 €	-100,00%	3 €	23 €	666,67%			
Sous-traitance, matières et fournitures	33 487 €	23 900 €	-28,63%	1 514 €	1 008 €	-33,42%			
Impôts locaux et taxes	700 €	650 €	-7,14%	455 €	556 €	22,20%			
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	270 €	300 €	11,11%	117 €	68 €	-41,88%			
● Engins et véhicules	667 €	497 €	-25,49%	751 €	806 €	7,32%			
● Informatique	1 464 €	1 477 €	0,89%	1 387 €	1 997 €	43,98%			
● Assurances	212 €	278 €	31,13%	183 €	196 €	7,10%			
● Locaux	1 656 €	1 728 €	4,35%	763 €	901 €	18,09%			
● Autres	2 063 €	1 257 €	-39,07%	544 €	419 €	-22,98%			
Contribution des services centraux et recherche	3 212 €	2 067 €	-35,64%	1 452 €	1 421 €	-2,13%			
Charges relatives aux renouvellements				1 136 €	1 162 €	2,32%			
Charges relatives aux investissements				285 €	246 €	-13,52%			
Provision pour investissements futurs						#DIV/0!			
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	79 €	357 €	350,57%	68 €	1 233 €	1719,03%			
Frais de contrôle, redevances contractuelles	440 €	447 €							
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-355 €</b>	<b>22 341 €</b>		<b>11 944 €</b>	<b>8 859 €</b>	<b>-25,82%</b>			
Impôts sur les sociétés	0 €	6 926 €		3 981 €	2 746 €				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-355 €</b>	<b>15 415 €</b>		<b>7 963 €</b>	<b>6 113 €</b>	<b>-23,22%</b>			

Présentation  
Spécifique  
Bilan Annuel 2020  
SPL Hydropolis



Commune	BIOT			LE BAR SUR LOUP			LE BAR SUR LOUP		
Périmètre de la délégation	Assainissement Non Collectif			Collecte			Assainissement Non Collectif		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %
<b>PRODUITS NETS D'EXPLOITATION</b>									
Produits d'exploitation du service									
Autres produits									
<b>CHARGES</b>									
Personnel									
Energie électrique									
Produits de traitement									
Analyses									
Sous-traitance, matières et fournitures									
Impôts locaux et taxes									
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications									
● Engins et véhicules									
● Informatique									
● Assurances									
● Locaux									
● Autres									
Contribution des services centraux et recherche									
Charges relatives aux renouvellements									
Charges relatives aux investissements									
Provision pour investissements futurs									
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement									
Frais de contrôle, redevances contractuelles									
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>									
Impôts sur les sociétés									
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>									

Commune	VALBONNE			VALBONNE		
Périmètre de la délégation	Collecte			Assainissement Non Collectif		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2019	2020	Ecart en %	2019	2020	Ecart en %
<b>PRODUITS NETS D'EXPLOITATION</b>						
Produits d'exploitation du service						
Autres produits						
<b>CHARGES</b>						
Personnel						
Energie électrique						
Produits de traitement						
Analyses						
Sous-traitance, matières et fournitures						
Impôts locaux et taxes						
Autres dépenses d'exploitation						
● Télécommunications						
● Engins et véhicules						
● Informatique						
● Assurances						
● Locaux						
● Autres						
Contribution des services centraux et recherche						
Charges relatives aux renouvellements						
Charges relatives aux investissements						
Provision pour investissements futurs						
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement						
Frais de contrôle, redevances contractuelles						
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>						
Impôts sur les sociétés						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>						

Présentation  
Spécifique  
Bilan Annuel 2020  
SPL Hydropolis

Présentation  
Spécifique  
Bilan Annuel 2020  
SPL Hydropolis



# LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

## 1. LE COUT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et une partie fixe :

- La **partie variable** est calculée sur la base du volume d'eau rejeté dans le réseau (calculé dans les conditions définies par le règlement du service), et ce même si l'eau rejetée provient d'une ressource privée (forage, puits, eaux pluviales récupérées, etc.) ;
- La **partie fixe**, indépendante du volume consommé et identique pour tous les abonnés bénéficiant d'un même service aux mêmes conditions, couvre tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

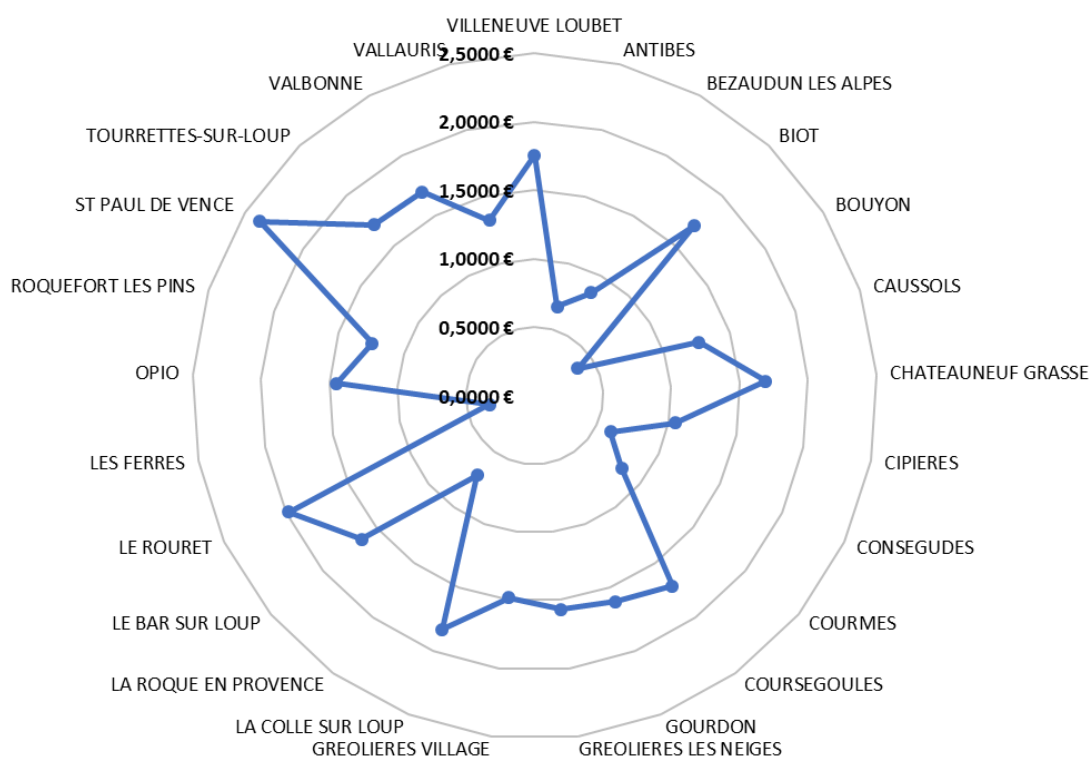
Pour l'évaluation du coût de l'assainissement, il y a par ailleurs lieu d'ajouter la redevance « Modernisation des réseaux » perçue par l'Agence de l'Eau pour le financement de son programme d'action national dédié à l'amélioration des systèmes d'assainissement.

Les volumes d'eau dont l'utilisation ne génère pas de rejet dans le réseau d'assainissement ne sont pas pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement, dès lors qu'ils proviennent d'un branchement spécifique (article R2224-19-2 du Code général des collectivités territoriales).

Les tarifs appliqués sur les différentes communes de la CASA présentés en **Annexe 10** se basent sur une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an).

Le graphique de type Radar présenté ci-après reprend l'ensemble des tarifs applicables sur le territoire intercommunal pour la consommation annuelle de référence.

### Coût de l'assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)



## 2. LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SPANC

---

Les tarifs pratiqués pour les contrôles réalisés par le SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur les différentes communes sont les suivants :

- Contrôle d'une installation existante : de 35 à 200 € TTC,
- Contrôle d'une installation existante dans le cadre d'une vente : 110 à 200 € TTC,
- Contrôle de conception : de 80 à 200 € TTC,
- Contrôle de réalisation : de 30 à 202 € TTC.

A noter qu'une tarification assise sur les volumes d'eau potable consommés par les usagers du Service Public d'Assainissement Collectif à hauteur de 0,27023 €/m<sup>3</sup> et 0,24067 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est appliquée sur les communes du Rouret et d'Opio.

Ces tarifs variables correspondent à ceux :

- Fixés par délibération des conseils municipaux, avant le transfert de la compétence Assainissement à la CASA, pour le périmètre d'intervention de la Régie,
- Fixés dans le cadre des contrats de délégation de service public et actualisés annuellement sur les périmètres délégués.

L'ensemble des tarifs 2021 est présenté aux **Annexes 8a et 8b** relatives à l'exécution des missions du SPANC.

En 2021, une délibération portée par le Conseil Communautaire de la CASA viendra fixer des tarifs uniques pour l'ensemble des usagers du périmètre d'intervention du SPANC en régie.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2020 s'élèvent à 15 100 € HT pour la Régie.

Le détail des produits des délégataires en charge du SPANC sur une partie du territoire intercommunal est repris au point « COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ».



# ANNEXES

**Annexe 1 - Population desservie**

	Habitants	Habitants raccordés	Taux de raccordement	Abonnés AEP	Abonnés EU	Taux de Desserte EU
ANTIBES	76 981	61 480	80%	20 247	16 170	80%
BEZAUDUN-LES-ALPES	250	243	97%	168	-	-
BIOT	10 219	8 178	80%	4 600	3 556	77%
BOUYON	489	340	70%	139	70	50%
CAUSSOLS	253			173	-	-
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE	3 250	1 389	43%	1 788	858	48%
CIPIERES	384	384	100%	307	221	72%
CONSEGUDES	101	98	97%	107	26	24%
COURMES	125			67	-	-
COURSEGOULES	521			340	121	36%
GOURDON	414	400	97%	235	80	34%
GREOLIERES	615			-	197	-
LA-COLLE-SUR-LOUP	8 077	7 912	98%	3 589	3 103	86%
LA-ROQUE-EN-PROVENCE	79			68	34	50%
LE-BAR-SUR-LOUP	3 061	1 655	54%	1 478	863	58%
LE ROURET	4 112	4 019	98%	1 881	968	51%
LES FERRES	103	103	100%	112	97	87%
OPIO	2 286	1 115	49%	1 131	651	58%
ROQUEFORT-LES-PINS	6 766			3 220	149	5%
SAINT-PAUL-DE-VENCE	3 593	3 593	100%	1 331	1 278	96%
TOURRETTES-SUR-LOUP	4 069	1 500		1 447	795	55%
VALBONNE	13 720	10 670		5 080	4 256	84%
VALLAURIS	26 495	22 700		11 884	10 185	86%
VILLENEUVE-LOUBET	14 002	13 300		-	10 400	-
<b>TOTAL</b>	<b>179 965</b>	<b>139 079</b>	<b>83%</b>	<b>59 392</b>	<b>54 078</b>	<b>60%</b>

**Annexe 2 - Ouvrages de collecte et de transport**

	Linéaire Réseau gravitaire (km)	Linéaire Réseau refoulement (km)	Nb Postes de Relevage	Nb Déversoirs d'Orage sous autosurveillance	Nb Points de Diagnostic Permanent
ANTIBES	183	20	28	15	16
BEZAUDUN -LES-ALPES	1,8				
BIOT	57	6,2	14	14	
BOUYON	4,4				
CAUSSOLS	1				
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE	13,9	0,4	2		
RESEAU TRANSPORT STEP CHÂTEAUNEUF	2,6				
CIPIERES	4,9				
CONSEGUDES	3,6				
COURMES	2				
COURSEGOULES	3,5				
GOURDON	1,9				
GREOLIERES	2,6				
LA-COLLE-SUR-LOUP	22,4				
LA-ROQUE-EN-PROVENCE	1		2		
LE-BAR-SUR-LOUP	14,5				
RESEAU TRANSPORT STEP BAR-SUR-LOUP	3		2		2
LE ROURET	11,2	0,3	1		
LES FERRES	3				
OPIO	12,7				
ROQUEFORT-LES-PINS	8,9	0,7	1		
SAINT-PAUL-DE-VENTE	16,4				
RESEAU DE TRANSPORT COMMUNES EX-SIA	24,7	1,5	3	3	
RESEAU TRANSPORT STEP DE VALBONNE	23	3,8	4	4	
TOURRETTES-SUR-LOUP	12,4	2	3		
VALBONNE	50,1	3	6		1
VALLAURIS	65,1	7,2	13	1	
VILLENEUVE-LOUBET	37	NC	15		3
<b>TOTAL</b>	<b>587,5</b>	<b>45,1</b>	<b>94</b>	<b>37</b>	<b>22</b>



Annexe 3 - Les ouvrages de traitement

	FILIERE DE TRAITEMENT	MILIEU RECEPTEUR	CAPACITE DE TRAITEMENT	DEVERSOIRS D'ORAGE INSTRUMENTES	TRAITEMENT DE L'EAU					TRAITEMENT DES BOUES				SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT						
					Q ref m3/j	Q Jour m3/j	EH Actuels (DB05)	Cap Hydr. Tps Sec (m3/h)	Cap Hydr. Tps pluie (m3/h)	TMB	TMS	% Siccité	% Valorisation	Sables		Refus de dégrillage		Graisses		
ANTIBES	Prétraitement, Traitement Primaire, biofiltration, traitement débits excédentaires temps de pluie, centrifugation des boues	Mer Méditerranée	245 000		44 772	27 147	85 150	5 100	6 300	7 618	2 563	33,66	30 % Epandage 70 % Compostage (100 % en 2020)	22	CET	Lavage, 1,5 t/h	111	CET	26	traitement Bio
BEAUDUN LES ALPES	Décantation, Biodisques, évacuation des boues liquides	Vallon Sec le Bouyon	250		38	22	147	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
BOUYON	Décantation, Réacteur biologique Oxyfix P-90, évacuation des boues liquides	Estéron	500		75	44	280	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
CAUSSOLS	Dégrilleur automatique, Décantation, Filtres Coco, évacuation des boues liquides	Vallon Sec	90		14	8	27	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
CHÂTEAUNEUF	Prétraitements, Bassin d'orage, Traitement biologique boues activées très faible charge, aération prolongée, clarification, déshydratation des boues par presse à vis, Unité pilote REUSE / Eau industrielle	La Brague	2 500	1	NC	454	1 550	-	-	61	19	31,24	STEP Grasse La Paoute (2 600 m <sup>3</sup> /an Boues liquides)	2	CET	-	0,9	CET	-	Autre STEP
CIPIERES	Tamisage, Filtres plantés de roseaux	Le Loup	750		150	25	125	-	-	-	-	-	Lagunage	-	CET	-	-	CET	-	CET
CONSEGUDES	Décantation, Biodisques, lit de séchage des boues	Vallon de la Bouisse	250		37	-	-	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
COURMES	Dégrillage automatique, Filtres plantés de roseaux	Vallon du Bès	120		18	8	50	-	-	-	-	-	Curage tous les 10 ans	-	CET	-	-	CET	-	CET
COURSEGOULES	Dégrillage automatique, décanteur / digesteur, lit bactérien faible charge, lit de séchage des boues	La Cagne	500		100	50	340	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
GOURDON	Décantation primaire, préfiltre, lit bactérien faible charge, lit de séchage des boues	Vallon de gourdon / Loup	300		60	25	125	-	-	-	-	-	100 % Autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
GREOLIERES VILLAGE	Dégrillage automatique, décanteur digesteur, Disques Biologiques, clarificateur, lit de séchage des boues	Domaine Plissé BV Var, Paillons	500		75	17	70	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
GREOLIERES LES NEIGES	Décanteur / digesteur, lit bactérien, lit de séchage des boues	Vallon du Miaynes/Vallon du Blay/Estéron	1 000		150	50	165	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
LE BAR SUR LOUP	Prétraitements, Traitement Biologique Boues activées moyenne charge, clarification, Déshydratation des boues	Le Loup	4 000	1	800	326	1 500	-	-	103	21	20,72	100% Compostage	3,1	STEP	STEP ST LAURENT DU VAR	3,1	STEP ST LAURENT DU VAR	5	STEP HALIOTIS
LES FERRES	Dégrillage automatique, Filtres plantés de roseaux	Estéron	150		15	-	-	-	-	-	-	-	Curage tous les 10 ans	-	CET	-	-	CET	-	CET
TOURRETTES SUR LOUP	Prétraitements, décanteur / digesteur, Lits Bactériens, clarification, évacuation des boues liquides	Vallon du Cassan / Le Loup	2 000	1	300	254	1 693	-	-	19	5	26,5	100 % Compostage	-	CET	-	3,5	CET	31	Autre STEP
VALBONNE (SIEG Bouillides)	Prétraitements, Bassin d'orage (>810 m3/h), Tamisage, Traitement Physico-chimique, Biofiltration secondaire et tertiaire (dénitrif), Ozonation, Epaissement et Déshydratation des boues	La Bouillide	30 000	1	6 800	5 005	21 500	650	810	2 129	626	29,4	100% Compostage	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
VALLAURIS	Prétraitements, Traitement Primaire, biofiltration, centrifugation des boues	Mer Méditerranée	64 000	1	15 800	6 620	18 550	-	-	1 386	511	36,9	100 % Compostage	95	STEP	STEP AQUAVIVA	18	STEP AQUAVIVA	97	STEP AQUAVIVA
<b>TOTAL</b>			<b>351 910</b>	<b>5</b>						<b>11 315</b>	<b>3 745</b>			<b>122</b>			<b>137</b>		<b>159</b>	

**Annexe 4 - Tableau récapitulatif des modes de gestion**

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF			SPANC
	Collecte	Transport (vers STEP)	Traitement	
ANTIBES				
BEZAUDUN-LES-ALPES				SIEVI
BIOT			SIEG BOUILLIDES CASA (Step ANTIBES)	
BOUYON				SIEVI
CAUSSOLS				SIEVI
CHATEAUNEUF-GRASSE				
CIPIERES				
CONSEGUDES				SIEVI
COURMES				
COURSEGOULES				SIEVI
GOURDON				
GREOLIERES				
GREOLIERES LES NEIGES				
LA COLLE-SUR-LOUP			SYMISCA - CREM	
LA ROQUE-EN-PROVENCE		Convention Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM)		SIEVI
LE BAR-SUR-LOUP	HYDROPOLIS	HYDROPOLIS		HYDROPOLIS
LE ROURET		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	
LES FERRES				SIEVI
OPIO		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	
ROQUEFORT-LES-PINS		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES SYMISCA - CREM	
SAINT-PAUL DE VENCE			SYMISCA - CREM	SIEVI
TOURRETTES-SUR-LOUP				SIEVI
VALBONNE	HYDROPOLIS	SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	HYDROPOLIS
VALLAURIS				
VILLENEUVE-LOUBET			SIEG BOUILLIDES SYMISCA - CREM	

Délégation de Service Public  
Régie Assainissement

Marché public (régie)  
Partenaires (syndicats, SPL)

**Annexe 5a - Détail des interventions sur le réseau de collecte exploité en régie**

	Intervention en urgence	Curage ml	ITV ml	Nombre de curages PR	Nombre de Pompes renouvelées	Montant Urgence	Montant Curage	Montant ITV	Montant Curage PR	Montant par commune
Antibes		5 040	2 152	18	8		24 904 €	11 127 €	53 295 €	89 326 €
Bézaudun	1	250				781 €	1 133 €			1 914 €
Bouyon	5	150				2 882 €	825 €			3 707 €
Cipières		530	50				1 980 €	825 €		2 805 €
Conségudes	3					1 909 €				1 909 €
Courmes		283	283				1 538 €	1 263 €		2 801 €
Gourdon		550					3 234 €			3 234 €
Gréolières	1	600				610 €	2 805 €			3 415 €
La-Colle-sur-Loup	15	691	736			9 421 €	3 473 €	2 984 €		15 878 €
La-Roque-en-Provence				1	1				1 754 €	1 754 €
Roquefort-les-Pins	1					986 €				986 €
Saint-Paul-de-Vence	1	200	200			583 €	1 078 €	1 078 €		2 739 €
Tourrettes-sur-Loup	8	250		1		4 284 €	1 342 €		979 €	6 605 €
Villeneuve-Loubet	21	1 384	297	47	5	9 999 €	6 923 €	1 690 €	19 372 €	37 984 €
Réseaux Ex-SIA	3	200	350	11		858 €	1 078 €	2 065 €	7 813 €	11 814 €
	<b>59</b>	<b>10 128</b>	<b>4 068</b>	<b>78</b>	<b>14</b>	<b>32 313 €</b>	<b>50 313 €</b>	<b>21 032 €</b>	<b>83 213 €</b>	<b>186 871 €</b>

**Annexe 5b - Détail des interventions sur le réseau de collecte exploité en DSP**

	Intervention en urgence	Curage ml	ITV ml	Réparations (Nb)	Enquêtes de conformité branchements	Avis d'Urbanisme	Création de branchements	Nombre de curages PR	Renouvellement Pompes Accessoires hydrauliques	Montant Curage	Montant ITV
Biot	35	5 357	1 471	3	95		12	14	2	17 079 €	6 516 €
Châteauneuf Grasse	11	3 058	27	7	26	44	0	1			
Gréolières-les-neiges	0	0	0	0	0	0	0				
Le Bar sur loup	10	6 723	1 708	2	21		9			10 896 €	370 €
Le Rouret	2	984	0	1	3	20	1	1			
Opio	5	910	0	1	36	35	0				
St Paul de Vence	1	11 462	11 462	0			0				
Valbonne	40	17 556	3 952	3	106		3	6	1	24 422 €	4 596 €
Vallauris	65	7 975	405	13		100	3	22	9		
	<b>169</b>	<b>54 025</b>	<b>19 025</b>	<b>30</b>	<b>287</b>	<b>199</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>52 397 €</b>	<b>11 482 €</b>

## **Annexe 6 - Récapitulatif des travaux effectués sur les réseaux de collecte par la direction de l'assainissement de la C.A.S.A**

### Renouvellement (RENOUV) et réhabilitation (REHA) de collecteurs

	Type de travaux	ml ou unité	Montant des travaux € TTC
<b>ANTIBES</b>			
Rue et Impasse Révély / Promenade Amiral de Grasse / Rue du Marc / Rue de l'Horloge	REHA	380	214 607
Allée des Lauriers / Allée des Pins Parasols	REHA	449	148 320
Avenue Maizières (étanchement des regards)	REHA	7 U	15 110
Rue Révély	RENOUV	39	36 011
Boulevard de la Garoupe	RENOUV	955	1 378 288
Avenue Garbe	RENOUV	29	36 601
3 bd Foch (Branchement)	RENOUV	2	3 847
8 bd Bourgarel (Branchement)	RENOUV	3	5 920
10 bd Bourgarel (Branchement)	RENOUV	3	4 035
10 bd de la Pinède (Branchement)	RENOUV	3	3 637
1080 Bd Maréchal Juin (Branchement)	RENOUV	2	4 728
<b>CONSEGUDES</b>			
Rue des Anciens Combattants	REHA	15	18 996
<b>CIPIERES</b>			
Rue de la Placette	RENOUV	135	131 761
Route de Gréolières	RENOUV	113	41 153
<b>GOURDON</b>			
Chemin de la Frache	RENOUV	233	56 484
<b>LA-COLLE-SUR-LOUP</b>			
13 Av Joffre (Branchement)	RENOUV	6	9 698
813 av Fabre (Tampon)	RENOUV	1 U	6 962
Chemin Escours / D7 / San Remo (Tampons)	RENOUV	7 U	17 486
7 avenue Foch (Branchement)	RENOUV	4	12 483
Chemin Escours (Tampons)	RENOUV	7 U	11 268
Urgence Roubert / Escours (Réparation)	RENOUV	3	17 591
<b>SAINT PAUL DE VENCE</b>			
Route des Blaquières	RENOUV	400	201 000
<b>LA-ROQUE-EN-PROVENCE</b>			
10 rue Rapon (Branchement)	RENOUV	1	1 700
<b>VILLENEUVE-LOUBET</b>			
260 bd des Italiens (Réparation)	RENOUV	6	1 915
RD 2085 branchement du golf	RENOUV	3	1 646
« Village » (Tampon)	RENOUV	1 U	2 025
Chemin des Pierres Noires (Réparation)	RENOUV	2,5	1 710

**EXTENSIONS DE RESEAUX**

	Linéaire créé ml	Montant des travaux € TTC
<b>ANTIBES Secteur Cap d'Antibes</b>		
Av. Malespine/Grands ducs (Fin Antiquité 1) Collecteur	156	237 479
Av. Malespine/Grands ducs (Fin Antiquité 1) Création des branchements	48	43 040
Av. Pins du Cap Collecteur	128	141 303
Av. Pins du Cap Création des Branchements	8	6 886
Av. du Soleil Collecteur	218	247 375
Av. du Soleil Création des Branchements	25	28 284
Av. Notre Dame Collecteur	159	193 706
Av. Notre Dame Création des Branchements	23	29 421
Bd. Gardiole Bacon Collecteur	161	179 651
Bd. Gardiole Bacon Création des Branchements	33	37 283
Av. des Grands Ducs Collecteur	109	160 522
Av. des Grands Ducs Création des Branchements	32	42 351
<b>LE-BAR-SUR-LOUP</b>		
Chemin de l'Escure	125	93 232
<b>VILLENEUVE-LOUBET</b>		
Chemin du Loubet	29	19 264

**Annexe 7 - Investissements futurs de la direction de  
l'assainissement de la C.A.S.A**

	Réalisations projetées (rue ou lieu, commune)	Montants estimés En euros TTC
<b>Travaux de réhabilitation (Chemisage des canalisations)</b>		
<b>SIA (Cagnes-sur-mer)</b>		
Avenue des Alpes		30 000
<b>ANTIBES</b>		
Boulevard Maréchal Juin		805 000
Rues Tourraque, Barquier, Maizières et boulevard Foch		420 000
Refoulement Brague 2		30 000
<b>Travaux de renouvellement (Remplacement des canalisations)</b>		
<b>ANTIBES</b>		
Boulevard Maréchal Juin (reprise des branchements)		455 000
<b>VALBONNE</b>		
Chemin Pierrefeu		50 000
Route des Dolines - Air France (reprise études)		50 000
<b>VALLAURIS</b>		
Cœur de ville		65 000
<b>BIOT</b>		
Impasse de la Brague (études)		8 000
Quartier Saint Julien (études)		2 500
Calade des Migrainiers (études)		2 500
Impasse Cul de sac		16 500
<b>LA-COLLE-SUR-LOUP</b>		
Bd Roubert		19 809
<b>SYMISCA</b>		
Divers travaux		80 000
<b>VILLENEUVE-LOUBET</b>		
Quai Tabarly (investigations)		5 000
<b>SIA (Cagnes-sur-mer)</b>		
Traversée du Malvan		276 900

## Travaux d'extension

### ANTIBES

Avenue Aimé Bourreau	455 500
----------------------	---------

### VALLAURIS

Chemin Notre Dame / Pertuades	142 000
-------------------------------	---------

Rue Louce	65 000
-----------	--------

Impasse Louce	28 000
---------------	--------

Impasse Lintié	87 000
----------------	--------

Boulevard des Horizons (Super-Cannes)	70 000
---------------------------------------	--------

### VALBONNE

Chemin des Moulins	80 000
--------------------	--------

### LE ROURET LE ROURET

Chemin du Castelet	96 000
--------------------	--------

## Travaux liés aux permis de construire et aux travaux de voirie

### CAUSSOLS

Extension réseau vers STEP	20 000
----------------------------	--------

### LA-COLLE-SUR-LOUP

Rue de la Victoire	140 000
--------------------	---------

### CIPIERES

Avenue Saint Roch	20 000
-------------------	--------

### GOURDON

Chemin du Paradis	217 000
-------------------	---------

### TOURRETTES

Route de Grasse (PC Maison familiale + route des Gorges)	152 000
--	---------

Route de Vence - PC Les Vergers (Etudes d'extension )	10 000
---	--------

### VILLENEUVE-LOUBET

Avenue Saint Andrieu (extension)	60 000
----------------------------------	--------

### ROQUEFORT-LES-PINS

Quartier Le Colombier (extension)	310 000
-----------------------------------	---------



<b>Remplacement de tampons</b>	<b>30 000</b>
<b>Essais de réception des travaux</b>	<b>50 000</b>
<b>Postes de relevage</b>	<b>50 000</b>
<b>ANTIBES</b>	
Station de relevage Vauban	1 271 536
Etudes préalables	30 000
<b>Stations d'épuration</b>	<b>30 000</b>
<b>GOURDON</b>	
Maîtrise d'œuvre	11 500
Travaux	1 036 00
<b>GREOLIERES (Gréolières-les-Neiges)</b>	
Maîtrise d'œuvre (PRO, ACT)	18 360
<b>Autres travaux</b>	<b>163 509</b>
<b>Entretien et réparations</b>	<b>180 000</b>

**Annexe 8a - Contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Régie**

	TOTAL	VALLAURIS	LA COLLE SUR LOUP	ROQUEFORT LES PINS	GOURDON	CIPIERES	COURMES	GREOLIERES	VILLENEUVE LOUBET
<b>Nb Installations recensées (Périmètre 2020)</b>	<b>5 419</b>	<b>1 800</b>	<b>321</b>	<b>2 900</b>	<b>154</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>130</b>	<b>50</b>
<b>Contrôles 2020</b>									
<b>2020 - Diagnostics périodiques</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
conforme	1	0	0	1	0	0	0	0	0
conforme à surveiller	0	0	0	0	0	0	0	0	0
non conforme	1	0	0	1	0	0	0	0	0
non conforme danger ou risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0
absence installation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2020 - Diagnostics vente</b>	<b>142</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
conforme	11	3	1	7	0	0	0	0	0
conforme à surveiller	17	5	2	9	0	0	0	1	0
non conforme	90	29	13	45	0	1	0	2	0
non conforme danger ou risque	9	5	0	4	0	0	0	0	0
absence installation	15	5	2	7	0	0	0	1	0
<b>2020 - Contrôles de Conception</b>	<b>119</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Réhabilitation suite non-conformité	62	15	6	38	0	0	1	2	0
Construction neuve	57	16	0	41	0	0	0	0	0
Avenants présentés	10	3		7	0	0			0
<b>2020 - Contrôles de réalisation</b>	<b>79</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Réhabilitation suite non-conformité	65	14	7	40	0	0	2	2	0
Construction neuve	14	4	0	10	0	0	0	0	0
Filières Classiques	22	1	1	19	0	0	0	1	0
Filières Agréées	57	17	6	31	0	0	2	1	0
Contres visites de Réalisation	2			2	0	0	0	0	0
<b>Tarifification du service</b>									
Contrôle Conception €		80	99	110	102	102	102	102	102
Contrôle Réalisation €		30	165	202	154	154	154	154	154
Contrôle Vente €		110	165	202	154	154	154	154	154
Contrôle Diag Périodique €		110	165	110	180	180	180	180	180

**Annexe 8b - Contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Délégations de service public**

	TOTAL	ANTIBES	BAR SUR LOUP	BIOT	VALBONNE	CHATEAUNEUF GRASSE	LE ROURET	OPIO
<b>Nb Installations recensées (Périmètre 2020)</b>	<b>5 542</b>	<b>1 447</b>	<b>614</b>	<b>558</b>	<b>614</b>	<b>917</b>	<b>955</b>	<b>437</b>
<b>Contrôles 2020</b>								
<b>2020 - Diagnostics périodiques</b>	<b>178</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
conforme	3	1	0	2	0			
conforme à surveiller	12	10	0	2	0			
non conforme	144	134	0	10	0			
non conforme danger ou risque	5	4	0	1	0			
absence installation	14	13	0	1	0			
<b>2020 - Diagnostics vente</b>	<b>194</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>50</b>	<b>64</b>	<b>5</b>
conforme	52	4	3	2	5	14	22	2
conforme à surveiller	24	2	1	1	4	7	8	1
non conforme	82	24	1	5	9	15	27	1
non conforme danger ou risque	10	0	4	2	0	2	2	0
absence installation	26	2	0	4	2	12	5	1
<b>2020 - Contrôles de Conception</b>	<b>108</b>	<b>45</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>2</b>
Réhabilitation suite non-conformité	76	33	3	8	11	13	8	1
Construction neuve	32	12	2	3	5	5	3	1
Avenants présentés	0							
<b>2020 - Contrôles de réalisation</b>	<b>100</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>3</b>
Réhabilitation suite non-conformité	67	28	5	3	5	7	17	2
Construction neuve	33	14	3	1	2	4	8	1
Filières Classiques	2		1		1			
Filières Agréées	17		7	4	6			
Contres visites de Réalisation	0							
<b>Tarifification du service</b>								
Contrôle Conception €		129	110	200	110	NC	0,27023 €/m3	0,24067 €/m3
Contrôle Réalisation €		129	110	200	110	NC	0,27023 €/m3	0,24067 €/m3
Contrôle Vente €		129	110	200	110	NC	0,27023 €/m3	0,24067 €/m3
Contrôle Diag Périodique €		35	110	200	110	NC	0,27023 €/m3	0,24067 €/m3

## Annexe 9 – Indicateurs de performance du territoire intercommunal

ITEM	Libellé	Unité	ANTIBES	BEZAUDUN LES ALPES	BIOT	BOUYON	CAUSSOLS
			Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>							
<b>Indicateurs descriptifs</b>							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	92 569	243	8 470	340	50
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	4	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	2563	1,2		0	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (en euro)	€ TTC	0,67	0,87	1,72	0,39	1,165
<b>Indicateurs de performance</b>							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,12	97	87	80	53
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	105	15	30	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	Oui	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	Oui	OUI		OUI	OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100		100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100			
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	5280	0		0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	%	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	17,5	0	8,3	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,03	0	0	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100	100		100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	110		100		
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	9,7	9,7	0,9	9,7	9,7
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,31	1,07	0,59	1,07	1,07
P258.1	Taux de réclamations	%	0,37	0	0	0	0
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>							
<b>Indicateur descriptif</b>							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	8900		1276		
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100		100		
<b>Indicateur de performance</b>							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	90,2		73,1		

# RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

			CHATEAUNEUF	CIPIERES	CONSEGUDES	COURMES	COURSEGOULES
ITEM	Libellé	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>							
<b>Indicateurs descriptifs</b>							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	1 601	384	98	50	185
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	18,9	0	0	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (en euro)	€ TTC	1,69	0,965	0,63	0,765	1,73
<b>Indicateurs de performance</b>							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	50	100	97	43	34
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	39	81	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100	100	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	27,47	0	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	1,02	0,08	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100	100	100	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	100				
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	0,9	9,7	9,7	9,7	9,7
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,77		1,07		1,07
P258.1	Taux de réclamations	‰	51,34	0	0	0	0
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>							
<b>Indicateur descriptif</b>							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	1692	59		81	
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100	100		100	
<b>Indicateur de performance</b>							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	90,2				

## RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	GOURDON	GREOLIERES LES NEIGES	GREOLIERES VILLAGE	LA COLLE SUR LOUP	LA ROQUE EN PROVENCE
			Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>							
<b>Indicateurs descriptifs</b>							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	400	143	300	7 912	58
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	0	0	0		
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (en euro)	€ TTC	1,48	1,57	1,36	1,84	0,73
<b>Indicateurs de performance</b>							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	76	64	99,5	73
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	15	30	15	95	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	NON	NON	OUI		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	0	0	100		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%		0			
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	0	23,9	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	2,45	0	0	0,37	0,02
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	0	0	100		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120		40		100	
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	9,7	0,9	9,7	9,7	9,7
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%		3,17		1,75	1,07
P258.1	Taux de réclamations	‰	0	31,25	0	0	0
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>							
<b>Indicateur descriptif</b>							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	216		286	706	
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100		100	100	
<b>Indicateur de performance</b>							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%				88,8	

## RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

			LE BAR SUR LOUP	LE ROURET	LES FERRES	OPIO	ROQUEFORT LES PINS
ITEM	Libellé	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>							
<b>Indicateurs descriptifs</b>							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	1 384	2 436	103	1 552	2 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	21,4		0		
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (en euro)	€ TTC	1,63	1,98	0,35	1,45	1,24
<b>Indicateurs de performance</b>							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	48	60	100	65,9	36
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	30	25	15	26	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	Oui	OUI	Oui	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI		OUI		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100		100		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	68	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	18	0	0	15,87	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,24	0	0	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100		100		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120		100		100	
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	0,9	0,9	9,7	0,9	9,7
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	6,3	3,01	1,07	1,15	0,52
P258.1	Taux de réclamations	‰	1,24	11,31	0	22,73	0
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>							
<b>Indicateur descriptif</b>							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	1512	1614		802	6380
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100	100		100	100
<b>Indicateur de performance</b>							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	97	90,8		95,1	85,1

## RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	SAINT PAUL DE VENCE	TOURRETTES SUR LOUP	VALBONNE	VALLAURIS	VILLENEUVE LOUBET
			Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020	Valeurs 2020
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>							
<b>Indicateurs descriptifs</b>							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	3 549	1 500	11 907	22 885	13 300
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS		4,9		511,26	
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (en euro)	€ TTC	2,37	1,73	1,69	1,32	1,77
<b>Indicateurs de performance</b>							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	90	40	90		95
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	29	55	30	30	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	Oui	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N		OUI		Oui	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%		100		100	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%		100		100	
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	2713	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	6,09	0	12,1	17,72	43
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,12	0	0,65	1,28	2,17
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%		100		100	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120			100	110	100
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	0,9	9,7	0,9	0,9	9,7
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,2	1,07	3,8	2,12	1,86
P258.1	Taux de réclamations	‰	13,52	0	0,7	16,94	0
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>							
<b>Indicateur descriptif</b>							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb			1350	3960	110
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140			100	100	100
<b>Indicateur de performance</b>							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%			97	78,7	



## Annexe 10 – Prix de l'assainissement collectif sur le territoire intercommunal

		ANTIBES				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1	120	0,2741 €	32,89 €	30,58 €	7,57%	
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,2077 €	24,92 €	24,92 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>75,82 €</b>	<b>73,50 €</b>	<b>3,15%</b>	
TVA (10 %)			5,09 €	4,86 €		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>80,91 €</b>	<b>78,36 €</b>	<b>3,25%</b>	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>0,6742 €</b>	0,6530 €	3,25%	

		BEZAUDUN LES ALPES				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1						
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,4500 €	54,00 €	54,00 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>103,00 €</b>	<b>103,00 €</b>	<b>0,00%</b>	
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>103,00 €</b>	<b>103,00 €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>0,8583 €</b>	0,8583 €	0,00%	

## RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

		BIOT			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)				42,08 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120			126,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			42,08 €		
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,2000 €	144,00 €	18,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>204,08 €</b>	204,08 €	<b>0,00%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>0,00 €</b>	20,41 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>204,08 €</b>	224,49 €	<b>-9,09%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,7007 €</b>	1,8707 €	-9,09%

		BOUYON			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			10,68 €	10,68 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,1372 €	16,46 €	16,46 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>45,14 €</b>	45,14 €	<b>0,00%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>0,00 €</b>	0,00 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>45,14 €</b>	45,14 €	<b>0,00%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>0,3762 €</b>	0,3762 €	0,00%

		CAUSSOLS				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1						
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	1,0000 €	120,00 €	120,00 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>138,00 €</b>	<b>138,00 €</b>	<b>0,00%</b>	
TVA (10 %)			13,80 €	13,80 €		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>151,80 €</b>	<b>151,80 €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,2650 €</b>	<b>1,2650 €</b>	<b>0,00%</b>	

		CHATEAUNEUF GRASSE				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1	120	0,2890 €	34,68 €	48,92 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,9392 €	112,70 €	112,70 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>184,41 €</b>	<b>198,28 €</b>	<b>-7,00%</b>	
TVA (10 %)			18,44 €	19,83 €		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>202,85 €</b>	<b>218,11 €</b>	<b>-7,00%</b>	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,6904 €</b>	<b>1,8176 €</b>	<b>-7%</b>	

		CIIPIERES			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			12,00 €	12,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,7000 €	84,00 €	84,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>114,00 €</b>	<b>114,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>11,40 €</b>	<b>11,40 €</b>	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>125,40 €</b>	<b>125,40 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,0450 €</b>	1,0450 €	0,00%

		CONSEGUDES			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			8,00 €	8,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,4000 €	48,00 €	48,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>74,00 €</b>	<b>74,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>74,00 €</b>	<b>74,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>0,6167 €</b>	0,6167 €	0,00%

		COURMES			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,6000 €	72,00 €	72,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**					
	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			90,00 €	90,00 €	0,00%
TVA (10 %)			9,00 €	9,00 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			99,00 €	99,00 €	0,00%
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>0,8250 €</b>	0,8250 €	0,00%

		COURSEGOULES			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,3720 €	164,64 €	164,64 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**					
	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			205,51 €	205,51 €	0,00%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			205,51 €	205,51 €	0,00%
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,7126 €</b>	1,7126 €	0,00%

		GOURDON				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1						
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)			38,00 €	38,00 €		
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	1,0000 €	120,00 €	120,00 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			176,00 €	176,00 €	0,00%	
<b>TVA (10 %)</b>			17,60 €	17,60 €		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			193,60 €	193,60 €	0,00%	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,6133 €</b>	1,6133 €	0,00%	

		GREOLIERES LES NEIGES				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1	120	0,5686 €	68,23 €	66,92 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			170,99 €	168,24 €	1,63%	
<b>TVA (10 %)</b>			17,10 €	16,82 €		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			188,09 €	185,07 €	1,63%	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,5674 €</b>	1,5422 €	1,63%	

<b>GREOLIERES VILLAGE</b>					
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			43,00 €	43,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,8400 €	100,80 €	100,80 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>161,80 €</b>	<b>161,80 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>16,18 €</b>	<b>16,18 €</b>	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>177,98 €</b>	<b>177,98 €</b>	<b>0,00%</b>
<b><u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></u></b>					
			<b><u>1,4832 €</u></b>	<b>1,4832 €</b>	<b>0,00%</b>

<b>LA COLLE SUR LOUP</b>					
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			42,60 €	42,60 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,3233 €	158,80 €	158,80 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>219,40 €</b>	<b>219,40 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>219,40 €</b>	<b>219,40 €</b>	<b>0,00%</b>
<b><u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></u></b>					
			<b><u>1,8283 €</u></b>	<b>1,8283 €</b>	<b>0,00%</b>

LA ROQUE EN PROVENCE					
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			67,47 €	67,47 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120		0,00 €	0,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			85,47 €	85,47 €	0,00%
<b>TVA (10 %)</b>			0,00 €	0,00 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			85,47 €	85,47 €	0,00%
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>0,7123 €</b>	0,7123 €	0,00%

LE BAR SUR LOUP					
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)			56,20 €	55,64 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,2020 €	24,24 €	24,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			0,00 €	0,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,6700 €	80,40 €	80,40 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			178,84 €	178,04 €	0,45%
<b>TVA (10 %)</b>			17,88 €	17,80 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			196,72 €	195,84 €	0,45%
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,6393 €</b>	1,6320 €	0,45%



		LE ROURET				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)			65,28 €	63,75 €		
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1	30	0,7562 €	22,69 €	22,30 €		
Tranche 2	90	0,7935 €	71,42 €	70,22 €		
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)			6,50 €	6,50 €		
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,2700 €	32,40 €	32,40 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>216,28 €</b>	<b>213,17 €</b>	<b>1,46%</b>	
<b>TVA (10 %)</b>			<b>21,63 €</b>	<b>21,32 €</b>		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>237,91 €</b>	<b>234,48 €</b>	<b>1,46%</b>	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,9826 €</b>	1,9540 €	1,46%	

		LES FERRES				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1						
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)			8,38 €	8,38 €		
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	0,1143 €	13,72 €	13,72 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €		
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>40,10 €</b>	<b>40,10 €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>TVA (10 %)</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>40,10 €</b>	<b>40,10 €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>0,3341 €</b>	0,3341 €	0,00%	

		OPIO				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3		m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)				29,27 €	28,94 €	
Consommation (part délégataire)						
	Tranche 1	30	0,6982 €	20,95 €	20,66 €	
	Tranche 2	90	0,7355 €	66,20 €	65,30 €	
	Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)				20,00 €	20,00 €	
Consommation (part collectivité)						
	Tranche 1	120	0,0300 €	3,60 €	3,60 €	
	Tranche 2					
	Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>				<b>158,01 €</b>	<b>156,51 €</b>	<b>0,96%</b>
<b>TVA (10 %)</b>				<b>15,80 €</b>	<b>15,65 €</b>	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>				<b>173,82 €</b>	<b>172,16 €</b>	<b>0,96%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>				<b>1,4485 €</b>	1,4346 €	0,96%

		ROQUEFORT LES PINS				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3		m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
	Tranche 1					
	Tranche 2					
	Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
	Tranche 1	120	0,9810 €	117,72 €	117,07 €	
	Tranche 2					
	Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>				<b>135,72 €</b>	<b>135,07 €</b>	<b>0,48%</b>
<b>TVA (10 %)</b>				<b>13,57 €</b>	<b>13,51 €</b>	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>				<b>149,29 €</b>	<b>148,58 €</b>	<b>0,48%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>				<b>1,2441 €</b>	1,2382 €	0,48%

		ST PAUL DE VENCE				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1	120	0,1555 €	18,66 €	18,16 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	1,8000 €	216,00 €	216,00 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
Total HT « Assainissement »			258,76 €	258,26 €	0,19%	
TVA (10 %)			25,88 €	25,83 €		
Total TTC "Assainissement"			284,64 €	284,09 €	0,19%	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>2,3720 €</b>	2,3674 €	0,19%	

		TOURRETTES-SUR-LOUP				
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Abonnement (part délégataire)						
Consommation (part délégataire)						
Tranche 1						
Tranche 2						
Tranche 3						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation (part collectivité)						
Tranche 1	120	1,3720 €	164,64 €	164,64 €		
Tranche 2						
Tranche 3						
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						
Total HT « Assainissement »			205,51 €	205,51 €	0,00%	
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €		
Total TTC "Assainissement"			205,51 €	205,51 €	0,00%	
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,7126 €</b>	1,7126 €	0,00%	

		VALBONNE			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)			32,85 €	32,52 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,6546 €	19,64 €	19,44 €	
Tranche 2	90	0,7423 €	66,81 €	66,13 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,4000 €	48,00 €	48,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>185,29 €</b>	184,09 €	<b>0,65%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>18,53 €</b>	18,41 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>203,82 €</b>	202,50 €	<b>0,65%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,6985 €</b>	1,6875 €	0,65%

		VALLAURIS			
TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3	m <sup>3</sup>	Prix par m <sup>3</sup> 2021	Montant 2021	Montant 2020	Evolution 2021/2020
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)			40,43 €	39,43 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,7146 €	85,75 €	84,40 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>144,18 €</b>	141,83 €	<b>1,66%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>14,42 €</b>	14,18 €	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>158,60 €</b>	156,01 €	<b>1,66%</b>
<b>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></b>			<b>1,3217 €</b>	1,3001 €	1,66%

<b>VILLENEUVE LOUBET</b>					
<b>TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 FACTURE TYPE 120 m3</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix par m<sup>3</sup> 2021</b>	<b>Montant 2021</b>	<b>Montant 2020</b>	<b>Evolution 2021/2020</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			20,00 €	20,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,4400 €	172,80 €	172,80 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1500 €	18,00 €	18,00 €	
<b>Total HT « Assainissement »</b>			<b>210,80 €</b>	<b>210,80 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TVA (10 %)</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Total TTC "Assainissement"</b>			<b>210,80 €</b>	<b>210,80 €</b>	<b>0,00%</b>
<b><u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m<sup>3</sup></u></b>					
			<b><u>1,7567 €</u></b>	<b>1,7567 €</b>	<b>0,00%</b>